

Communauté de Communes Coeur
de Chartreuse

2017

RAPPORT D'ACTIVITÉS

www.coeurdechartreuse.fr



2 ZI Chartreuse Guiers
Pôle tertiaire
38380 ENTRE DEUX GUIERS



04 76 66 81 74



accueil@cc-coeurdechartreuse.fr

ÉDITO

C E QUI NE SE VOIT
PAS, N'EXISTE PAS

Tout au long de ce rapport vous découvrirez les nombreuses actions menées quotidiennement par les agents de la Communauté de Communes sur la collecte des déchets et la gestion de l'assainissement non collectif, mais aussi sur la jeunesse et l'enfance avec la préparation du nouveau contrat enfance jeunesse, dispositif de subventions avec les CAF de l'Isère et de la Savoie pour soutenir nos crèches, nos centres de loisirs, notre Bébébus, nos relais assistantes maternelles. Le tourisme est également au cœur de nos compétences avec le ski alpin, le ski nordique, l'entretien des sentiers PDIPR, les circuits raquette et le Cirque de Saint Môme.

En économie, l'action quotidienne porte sur le soutien et l'accompagnement technique et financier des artisans et commerçants. La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse accompagne et soutient également l'agriculture et instruit, au service des communes les permis de construire et enfin le service communication permet, à travers différents supports de vous informer au mieux.

Au-delà des actions quotidiennes, le rôle de la Communauté de Communes est de préparer l'avenir en mettant en oeuvre les investissements de demain. 2017 a été une année d'aboutissement de certains investissements structurants de notre territoire et de poursuite d'autres projets qui verront leur aboutissement en 2018 ou 2019.

Les travaux de réseaux d'eau et d'assainissement du hameau d'Aiguenoire et d'alimentation de la distillerie Chartreuse sont terminés et la voirie a été refaite. Une belle illustration de l'intérêt du développement économique qui permet à un hameau de bénéficier d'un aménagement important.

Autre dossier qui s'est achevé, les travaux d'agrandissement de la Coopérative laitière des Entremonts, un outil de production qui permet à 25 agriculteurs du territoire de vendre leur production laitière et de transformer 4,2 millions de litres de lait en savoureux fromages.

Le plan local d'urbanisme intercommunal a vu la validation du PADD (projet d'aménagement et développement durable). 2018, sera l'année de finalisation de ce dossier qui est un véritable projet de développement de notre territoire pour les 12 prochaines années. Un développement que nous voulons raisonné, respectueux des paysages et des ressources naturelles, une terre qui nourrit ses habitants en leur proposant du travail en proximité et des produits de qualité en circuit court.

Bonne lecture,

Crédits photos: @Communauté de Communes Coeur de Chartreuse

Denis SÉJOURNÉ
Président de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse



TABLE DES MATIÈRES

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE 1

Le territoire Coeur de Chartreuse	2
Nos compétences	4
Instances décisionnelles	6

FINANCES 9

Budget principal	10
Budgets annexes	11

RESSOURCES HUMAINES 13

Évolution masse salariale	14
Organigramme des services	15

ENFANCE JEUNESSE 17

Bébébus	18
Relais assistants maternels	20
Coordination enfance et interface jeunesse	22

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE 23

Gestion des déchets	24
Assainissement	27

TOURISME 31

Ski nordique	32
Ski alpin	33
Cirque de Saint Mème	35
Autres compétences	36

ÉCONOMIE 37

Missions et gouvernance du service	38
Soutien aux entreprises	39
Gestion des zones du territoire	40

INFORMATION DES USAGERS 41

Actions de communication	42
Indicateurs	43
Évolution des outils	44

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE 45

Élaboration de documents d'urbanisme	46
Autres missions	48

AGRICULTURE, FORÊT ET PATRIMOINE 49

Coopérative laitière	50
AIDA et forêt	51
Plan pastoral territorial	52

ÉNERGIE 53

TEPOS & TEPCV	54
---------------------	----

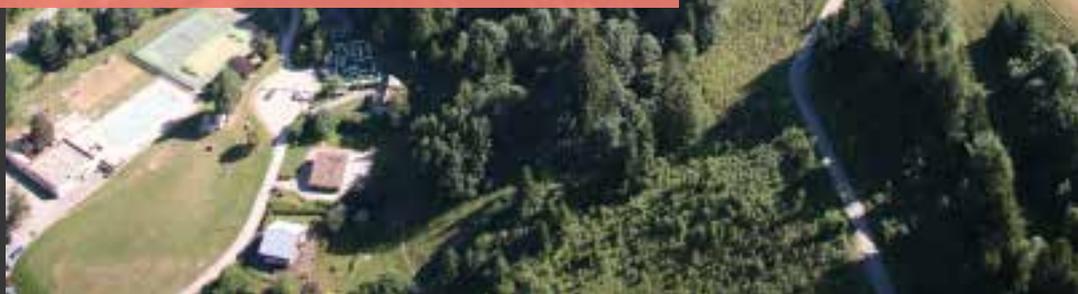
PATRIMOINE IMMOBILIER 55

Présentation des bâtiments	56
----------------------------------	----

ANNEXES 59

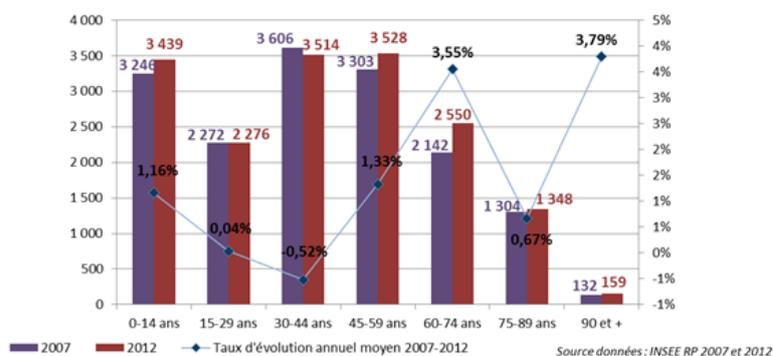


CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE



TERRITOIRE

Population par tranche d'âge et évolution entre 2007 et 2012



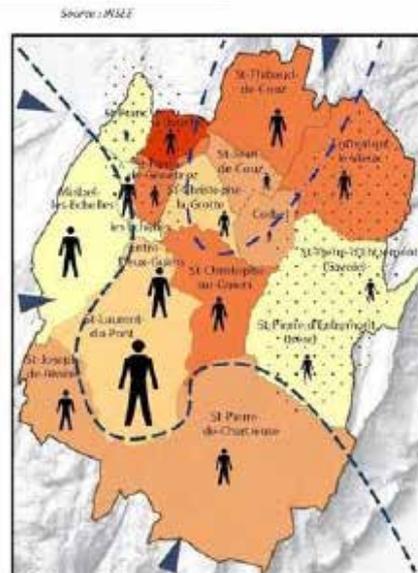
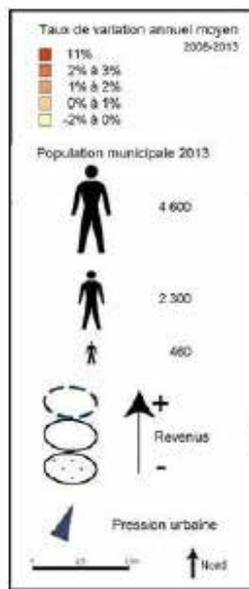
Evolution de la taille des ménages

La taille moyenne des ménages est en baisse sur le Cœur de Chartreuse comme sur le reste des territoires de comparaison. En 2012, les ménages étaient composés en moyenne de 2,4 personnes par ménage (contre 3,3 personnes, en 1968). Malgré une baisse continue entre 1968 et 2007, la taille des ménages semble se maintenir à 2,4 personnes, ces dernières années. En comparaison, la taille des ménages est plus faible sur les autres territoires (2,3 personnes par ménages pour l'Isère, la CCMV et Rhône-Alpes et 2,2 personnes pour la Savoie et la CCCB).

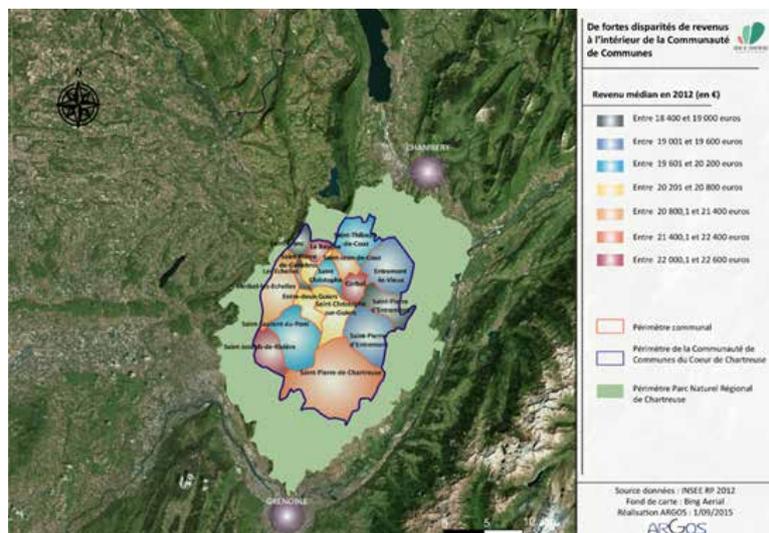
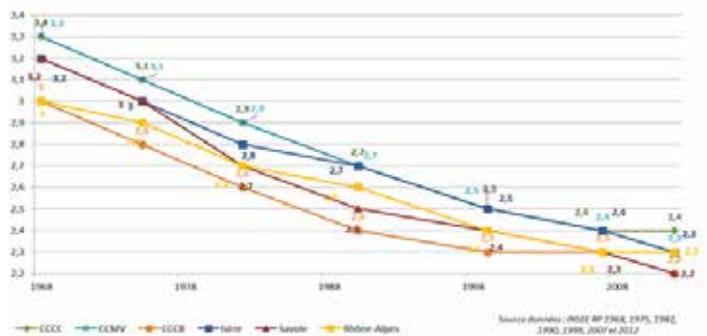
Revenu médian des ménages en 2012

Le revenu médian, par unité de consommation, en 2012, était de 20 246 € (soit 579 € de moins que dans le département de l'Isère, 648 € de moins qu'en Savoie et 370 € de moins que la région Rhône-Alpes (INSEE, 2012). L'écart le plus important est entre la CC Cœur de Chartreuse et la CC Massif du Vercors avec environ 1 200 €. A l'échelle des communes du Cœur de Chartreuse, on retrouve également des disparités, ainsi les communes de Corbel, La Bauche et Saint-Joseph-de-Rivière sont les communes qui ont un revenu médian assez élevé (compris entre 22 000 et 22 600 euros par unité de consommation). A contrario, ce sont les communes de Saint-Pierre-d'Entremont (Savoie), Saint-Pierre-de-Genebroz et Saint-Franc qui ont les revenus médian les moins importants (revenu médian compris entre 18 400 et 19 000 euros par habitant).

1. Sont comptabilisés dans le revenu : Revenus d'activité, du patrimoine et pensions (Revenu d'activité (y c. allocations chômage) ; Pensions ; Revenus du patrimoine) + Prestations sociales (prestations sociales et logement ; Minima sociaux et RSA activité) + Revenu avant impôt



Evolution de la taille des ménages entre 1968 et 2012



COMPÉTENCES

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est née, en janvier 2014, de la fusion entre trois intercommunalités existantes : Chartreuse Guiers, Mont Beauvoir et Entremonts. Elle rassemble aujourd'hui 17 communes adhérentes qui ont choisi de déléguer un certain nombre de leurs compétences à la structure intercommunale afin qu'elles soient gérées de façon cohérente sur l'ensemble du secteur.

En 2016, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a intégré la nouvelle compétence ski alpin et remontées mécaniques, ce qui a fait l'objet d'un vote du Conseil communautaire le 30 juin 2016 et de toutes les communes (cf. Arrêté interprefectoral n° : 38-2016-12-26-004 en annexe).

Les compétences de la Communauté de Communes présentées ci-dessus, ont été **mises en conformité avec la loi NOTRe en 2016**, ce qui a fait l'objet d'un vote du Conseil communautaire du 27 septembre 2016 et de toutes les communes (cf. **Arrêté interprefectoral n° : 38-2016-12-26-005 en annexe**).

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- Élaboration et mise en œuvre d'un schéma de cohérence territoriale
- Réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) d'intérêt communautaire
- Mise en œuvre d'une consultance architecturale à l'échelle communautaire
- Soutien aux dynamiques collectives de gestion agricole et forestier
- Élaboration et mise en œuvre de PLUi, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés
- Construction, aménagement et gestion de déchetteries
- Sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets ménagers et des déchets d'activités
- Élimination des décharges et des dépôts sauvages

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

En matière de préservation et valorisation des sites naturels

- Aménagement et gestion du Cirque de Saint Môme et autres sites naturels d'intérêt communautaire

Politique du logement et du cadre de vie

En matière d'habitat et logements

- Élaboration d'un Programme Local d'Habitat
- Etude de réalisation d'opérations d'amélioration et réhabilitation de l'habitat
- Conduite d'actions de sensibilisation et de conseils d'amélioration logements...
- En matière de transports et déplacements
- Réflexion, animation et expérimentation sur les modes de déplacements

COMPÉTENCES

Action sociale d'intérêt communautaire

En matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse :

- Construction, réhabilitation et extension de locaux d'accueil de la petite enfance (0-6 ans) et participation au fonctionnement des structures associatives gestionnaires
- Organisation et gestion du Bébébus
- Organisation et gestion du Relais Assistantes Maternelles (RAM) communautaire
- Développement de l'accueil de loisirs, de l'animation socio-éducative, de la formation et de l'information à destination des jeunes de moins de 25 ans sur le territoire communautaire

COMPÉTENCES FACULTATIVES

Divers

- Soutien technique et financier aux activités et événements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- Aménagement, gestion et entretien de la station-service à Saint-Pierre d'Entremont (Savoie)
- Aménagement, entretien et gestion de l'EMA et de la zone sportive attenante à Saint Pierre d'Entremont (38 et 73)
- Aménagement et entretien de la salle Notre-Dame à Saint Pierre d'Entremont (73)
- Réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales

Tourisme

- Aménagement et gestion de la zone nordique des Entremonts
- Aménagement et entretien des sentiers de randonnées inscrits aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
- Aménagement, entretien et balisage des circuits raquettes
- Aménagement et entretien de la via ferrata de Roche Veyrand
- Ski alpin et remontées mécaniques

Assainissement non collectif

- Gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) communautaire
- Soutien à la maîtrise d'ouvrage privée pour la mise aux normes des installations d'assainissement individuel ainsi que pour les opérations de vidange et de curage des ouvrages

Agriculture

- Acquisition de terrains et construction, rénovation ou acquisition de bâtiments permettant de préserver les activités agricoles et de favoriser l'installation de nouveaux exploitants
- Gestion des actifs immobilisés affectés à la Coopérative Laitière de Chartreuse
- Soutien aux dynamiques collectives de modernisation et de diversification des exploitations agricoles
- Soutien aux circuits courts locaux et à la promotion des produits agricoles issus du territoire communautaire



Forêt et filière bois

- Gestion de la plateforme bois de Saint Thibaud de Couz
- Soutien aux dynamiques collectives contribuant à exploiter, transformer et valoriser les bois produits en Chartreuse

Patrimoine

- Protection et valorisation du patrimoine communautaire. Sont d'ores et déjà d'intérêt communautaire : le Château de Montbel, la Tour de l'Infernet
- Animation d'une démarche de mise en valeur du petit patrimoine, les communes restant maîtres d'ouvrage des travaux

INSTANCES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conformément à l'arrêté interpréfectoral n° 38-2017-01-13-002 du 13 janvier 2017, portant sur la reconstitution de l'organe délibérant suite aux élections municipales de 2014 et 2016. Le conseil communautaire se compose donc, depuis le 1^{er} janvier 2017, de 36 élus membres qui se répartissent comme suit :

Communes	Population	Accord actuel
Saint Laurent du Pont	4531	8
Miribel les Echelles	1739	3
Entre deux Guiers	1728	3
Saint Joseph de Rivière	1199	3
Les Echelles	1186	3
Saint Thibaud de Couz	1030	2
Saint Pierre de Chartreuse	1016	2
Saint Christophe sur Guiers	862	2
Entremont le Vieux	653	2
Saint Pierre d'Entremont (38)	551	1
La Bauche	523	1
Saint Christophe la Grotte	518	1
Saint Pierre d'Entremont (73)	417	1
Saint Pierre de Genebroz	349	1
Saint Jean de Couz	259	1
Corbel	147	1
Saint Franc	147	1
Total	16855	36

Ainsi avec le nouvel accord local, la commune de Saint Laurent du Pont obtient 3 sièges supplémentaires et Saint Joseph de Rivière obtient un siège supplémentaire. Par contre, pour les communes de - de 1000 habitants comme : Corbel, Saint-Jean de Couz, Saint-Pierre de Genebroz, Saint-Pierre d'Entremont Isère et Savoie, La Bauche, elles perdent un siège et seront représentées par le Maire de la commune ou de son suppléant.

Suite à la réélection des conseils municipaux de La Bauche, Miribel les Echelles et Saint Pierre de Chartreuse, les élus communautaires pour ces communes sont : Evelyne Labrude et Corine Magnin (suppléante) pour La Bauche ; Dominique Cabrol et Stéphane Gusmeroli pour Saint Pierre de Chartreuse ; Céline Boursier, Jean Claude Sarter et Bertrand Pichon-Martin pour Saint Laurent du Pont ; Gilles Perier Muzet, Elisabeth Sauvageon et Philippe Quintin pour Miribel les Echelles

Pas de modifications des élus membres pour les communes de : Les Echelles, Saint Thibaud de Couz, Entre deux Guiers, Saint Pierre de Chartreuse, Saint Christophe sur Guiers et Entremont le Vieux.

Arrêté interpréfectoral portant reconstitution de l'organe délibérant



PRÉFET DE L'ISÈRE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS

BUREAU DU CONSEIL ET DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
Pôle Intercommunales et Institutions Locales

RÉFÉRENCE LA PAFPELOR : AN0119

ARRÊTE INTERPRÉFECTORAL N° 38-2017-01-13-002

Portant reconstitution de l'organe délibérant de la communauté de communes Cœur de Chartreuse

LE PRÉFET DE LA SAVOIE
Chevalier de l'Ordre National de la Légion
d'honneur

LE PRÉFET DE L'ISÈRE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) en sa cinquième partie relative à la coopération locale, et notamment les articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 ;

VU la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire et notamment son article 4 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013107-0018 du 17 avril 2013 instituant la communauté de communes Cœur de Chartreuse ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013296-0006 du 23 octobre 2013 portant composition par accord local du conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Chartreuse ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Chartreuse du 23 novembre 2016, proposant une reconstitution du conseil communautaire selon un accord local ;

VU les avis favorables des conseils municipaux à l'accord local proposé par la communauté de communes Cœur de Chartreuse :

- Corbel le 23 décembre 2016
- Entremont-le-Vieux (73) le 12 décembre 2016
- La Bauche (73) le 08 décembre 2016
- Les Echelles (73) le 16 décembre 2016
- Miribel-les-Echelles le 29 novembre 2016
- Saint-Christophe-la-Grotte le 02 décembre 2016
- Saint-Christophe-sur-Guiers le 14 décembre 2016
- Saint-Jean-de-Couz (73) le 21 décembre 2016
- Saint-Joseph-de-Rivière le 20 décembre 2016
- Saint-Laurent-du-Pont le 13 décembre 2016
- Saint-Pierre-de-Chartreuse le 21 décembre 2016
- Saint-Pierre-d'Entremont (38) le 14 décembre 2016
- Saint-Pierre-d'Entremont (73) le 20 décembre 2016
- Saint-Thibaud-de-Couz (73) le 07 décembre 2016

VU les avis défavorables des conseils municipaux à l'accord local proposé par la communauté de communes Cœur de Chartreuse :

- Entre-deux-Guiers le 22 décembre 2016
- Saint-Franc (73) le 02 décembre 2016
- Saint-Pierre-de-Genebroz (73) le 26 novembre 2016

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de La Bauche (73) doit être partiellement renouvelé, il convient d'arrêter une nouvelle composition du conseil communautaire en application des dispositions des articles L.5211-6-2 et L.5211-6-1 du CGCT ;

CONSIDÉRANT que les conditions de majorité requises par l'article L.5211-6-1 sont réunies ;

SUR proposition des Secrétaires généraux des préfectures de la Savoie et de l'Isère,

ARRÊTENT

ARTICLE 1 – Nombre de sièges

Le nombre total de conseillers communautaires composant l'organe délibérant de la communauté de communes Cœur de Chartreuse s'établit à 36 membres.

INSTANCES

Suite arrêté interprefectoral portant recomposition de l'organe délibérant

ARTICLE 2 – Répartition des sièges

La répartition du nombre de conseillers communautaires entre les communes membres est la suivante :

Commune	Nombre de siège
Saint-Laurent-du-Pont	8
Miribel-les-Echelles	3
Entre-deux-Guiers	3
Saint-Joseph-de-Rivière	3
Les Echelles	3
Saint-Thibaud-de-Couz	2
Saint-Pierre-de-Chartreuse	2
Saint-Christophe-sur-Guiers	2
Entremont-le-Vieux	2
Saint-Pierre d'Entremont (38)	1
La Bauche	1
Saint-Christophe-la-Grotte	1
Saint-Pierre d'Entremont (73)	1
Saint-Pierre-de-Genébrot	1
Saint-Jean-de-Couz	1
Corbel	1
Saint-Franc	1
Total	36

ARTICLE 3 – Abrogation

L'arrêté préfectoral n°2013296-0008 du 23 octobre 2013 portant composition par accord local du conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Chartreuse est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

ARTICLE 4

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

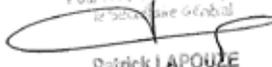
- Les Secrétaires généraux des préfectures de la Savoie et de l'Isère
- Le Président de la communauté de communes Cœur de Chartreuse
- Les Maires des communes incluses dans le périmètre de la communauté de communes.

Il sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Savoie et de l'Isère, et un exemplaire sera adressé au président de la communauté de communes Cœur de Chartreuse, au directeur départemental des finances publiques de l'Isère, et sous son couvert, aux comptables des collectivités territoriales intéressées.

A Grenoble, le 13 JAN. 2017

Le Préfet de la Savoie
Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Juliette TRIGNAT

Le Préfet de l'Isère
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Patrick LAPOUZE

BUREAU

Les membres du bureau sont élus par le conseil communautaire conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT. Le bureau compte 10 élus dont le Président.

Président



Denis SÉJOURNÉ
Conseiller municipal
ENTRE-DEUX-GUIERS

Vice-présidents



Jean Paul CLARET (maire)
ENTREMONT LE VIEUX
Aménagement de l'espace et planification



Denis BLANQUET (maire)
SAINT-THIBAUD DE COUZ
Environnement et cadre de vie



Brigitte BIENASSIS (maire)
SAINT-PIERRE D'ENTREMONT
Agriculture, forêts et patrimoine



Jean-Louis MONIN (maire)
SAINT-LAURENT DU PONT
Projet de territoire et réforme territoriale



Patrick FALCON (conseiller municipal)
SAINT-JOSEPH DE RIVIERE
Développement économique et numérique



Jean Pierre ZURDO (maire)
SAINT-CHRISTOPHE LA GROTTE
Développement touristique



Christian ALLEGRET (conseiller municipal)
SAINT-LAURENT DU PONT
Lien avec le territoire



Nicole VERARD (maire)
SAINT-CHRISTOPHE SUR GUIERS
Enfance et jeunesse



Gilles PERRIER MUZET (maire)
MIRIBEL LES ECHELLES
Finances

COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions sont composées de représentants communautaires et de représentants des communes, soit le maire ou un des membres du conseil municipal.

Commissions	Compétences et réalisations
Agriculture, forêt et patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • acquisition de terrains et construction, rénovation ou acquisition de bâtiments • gestion des actifs immobilisés affectés à la Coopérative laitière des Entremonts
Aménagement de l'espace	<ul style="list-style-type: none"> • élaboration et mise en oeuvre du PLUi-H valant SCOT • mise en oeuvre de la consultance architecturale à l'échelle communautaire • urbanisme
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • gestion des déchèteries, collecte, tri, compostage et traitement des déchets
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • étude, création, extension, aménagement, gestion et entretien des zones industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires d'intérêt communautaire
Développement touristique	<ul style="list-style-type: none"> • définition et mise en oeuvre d'une stratégie de développement économique • aménagement, développement et gestion de la zone nordique des
Lien au territoire	<ul style="list-style-type: none"> • mise en oeuvre du plan de communication de la collectivité
SPANC	<ul style="list-style-type: none"> • soutien à la maîtrise d'ouvrage privée pour la mise aux normes des installations d'assainissement individuel ainsi que pour les opérations de vidange et de curage des ouvrages
Finances	<ul style="list-style-type: none"> • mise en oeuvre des orientations budgétaires et suivi du budget de la
Vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> • mise en oeuvre de la politique enfance et jeunesse • organisation et gestion du bébébus et du relai assistantes maternelles
Énergies	<ul style="list-style-type: none"> • mise en oeuvre d'une stratégie énergétique sur le territoire • participation aux démarches TEPOS et dispositif TEPCV

The image is a composite graphic. The left side is a solid dark red color with two white horizontal bars at the top and a white vertical bar on the left. The right side is a photograph of a mountain valley. The foreground shows a small village with a winding road and a river. The middle ground is a dense forest of green trees. The background features rolling green hills and a large, prominent mountain peak with a sharp, rocky summit under a clear blue sky.

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

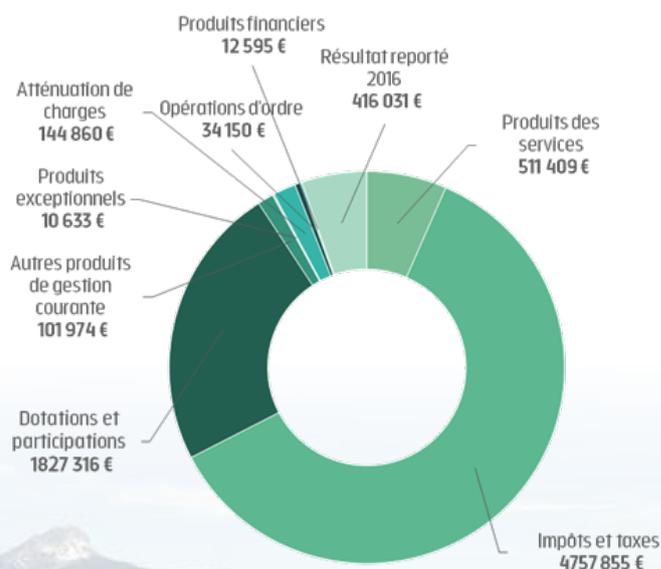
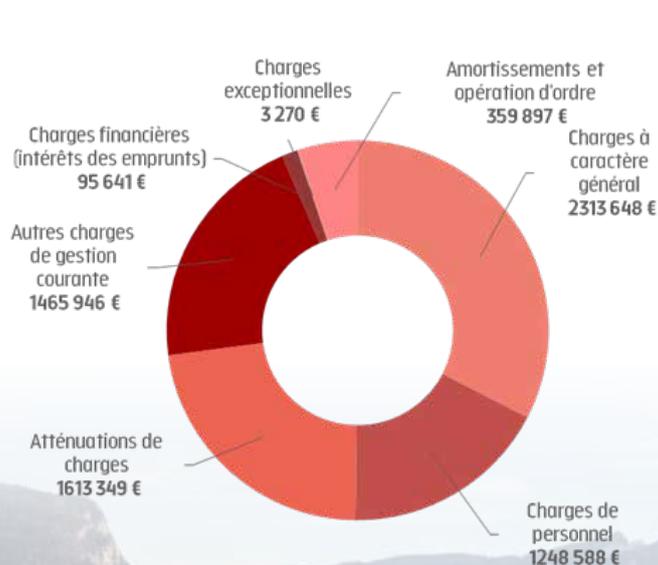
Dépenses

Dépenses de fonctionnement	2017
Charges à caractère général	2 313 648 €
Charges de personnel	1 248 588 €
Atténuations de charges	1 613 349 €
Autres charges de gestion courante	1 465 946 €
Charges financières (Intérêts des emprunts)	95 641 €
Charges exceptionnelles	3 270 €
Amortissements et opération d'ordre	359 897 €
TOTAL	7 100 339 €

Recettes

Recettes de fonctionnement	2017
Produits des services	511 409 €
Impôts et taxes	4 757 855 €
Dotations et participations	1 827 316 €
Autres produits de gestion courante	101 974 €
Produits exceptionnels	10 633 €
Atténuations de charges	144 860 €
Opérations d'ordre	34 150 €
Produits financiers	12 595 €
Résultat reporté 2016	416 031 €
TOTAL	7 816 823 €

Graphique de répartition



BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

Les principales opérations d'investissement concernent principalement :

- travaux d'extension des caves de la coopérative laitière à Entremont le Vieux,
- concession d'aménagement de la ZA Champ Perroud à Entre-Deux-Guiers,
- réhabilitation des ateliers communautaires,
- élaboration du PLUI,
- travaux et investissements site nordique des Entremonts,
- viabilisation des distilleries de Chartreuse à Aiguenoire - Entre-Deux-Guiers.

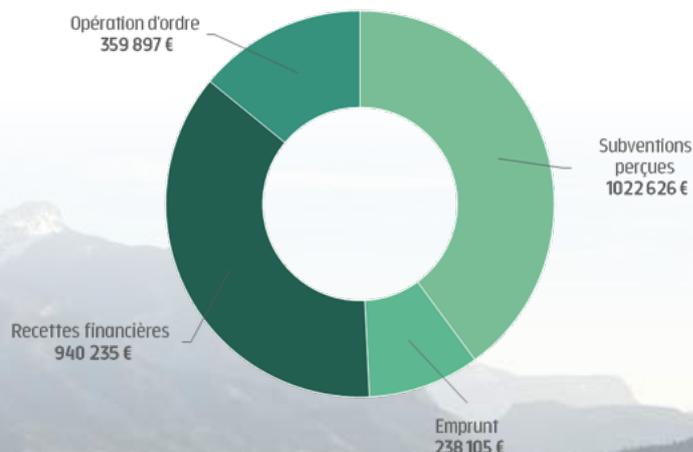
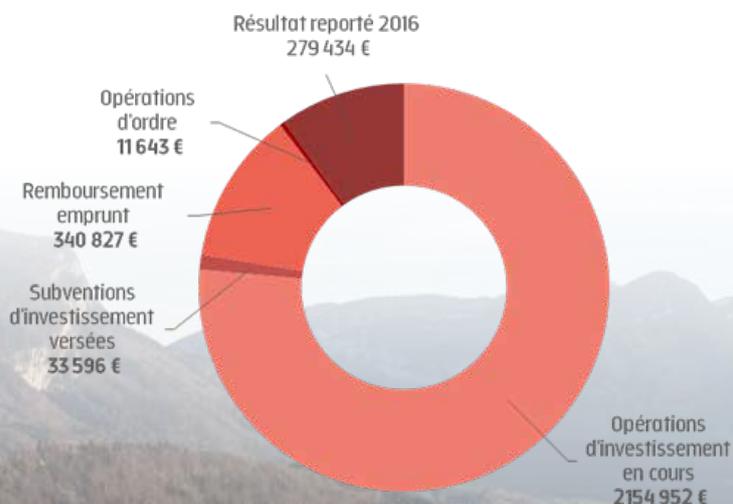
Dépenses

Dépenses d'investissement	2017
Opérations d'investissement en cours	2 154 952 €
Subventions d'investissement versées	33 596 €
Remboursement emprunt	340 827 €
Opérations d'ordre	11 643 €
Résultat reporté 2016	279 434 €
TOTAL	2 820 453 €

Recettes

Recettes d'investissement	2017
Subventions perçues	1 022 626 €
Emprunt	238 105 €
Recettes financières	940 235 €
Opération d'ordre	359 897 €
TOTAL	2 560 864 €

Graphiques de répartition



BUDGETS ANNEXES

SPANC

Dépenses d'exploitation	2017
Charges à caractère général	742 813 €
Charges de personnel	7 890 €
Charges financières	12 595 €
TOTAL	763 298 €
Recettes d'exploitation	2017
Produits des services	764 860 €
Résultat reporté 2016	90 010 €
TOTAL	854 870 €

IMMEUBLE DE BUREAUX

Dépenses d'exploitation	2017
Charges à caractère général	14 386 €
Opérations d'ordre	54 000 €
Résultat reporté 2016	29 215 €
TOTAL	97 601 €
Recettes d'exploitation	2017
Subvention du Budget Général	34 770 €
Autres produits de gestion courante	14 712 €
Opérations d'ordre	15 600 €
TOTAL	65 083 €

COOPÉRATIVE LAITIÈRE DES ENTREMONTS *

Dépenses d'exploitation	2017
TOTAL	- €
Dépenses d'investissement	2017
Immobilisations en cours	374 055 €
TOTAL	374 055 €
Recettes d'exploitation	2017
TOTAL	- €
Recettes d'investissement	2017
Subventions	185 589 €
TOTAL	185 589 €

ZI & ZA

Dépenses d'exploitation	2017
Charges à caractère général	8 783 €
Opérations d'ordre	166 756 €
TOTAL	175 539 €
Recettes d'exploitation	2017
Produits des services - vente	22 545 €
Produits exceptionnels	11 250 €
Opérations d'ordre	141 743 €
TOTAL	175 539 €

* Le budget annexe coopérative laitière a été créé en 2017.

STATION SERVICE

Dépenses d'exploitation	2017
Charges à caractère général	742 813 €
Charges de personnel	7 890 €
Charges financières	12 595 €
TOTAL	763 298 €
Recettes d'exploitation	2017
Produits des services	764 860 €
Résultat reporté 2016	90 010 €
TOTAL	854 870 €

En 2017, la station-service a écoulé **701 553.78 litres de carburants**. Cela représente une augmentation de litrage de carburant vendu de + 1% environ, par rapport à 2016.

La Communauté de Communes a effectué 29 commandes de carburant durant l'année 2017 et la fréquentation est passée de 21 864 en 2016 à 22 389 en 2017, soit **525 passages supplémentaires**.

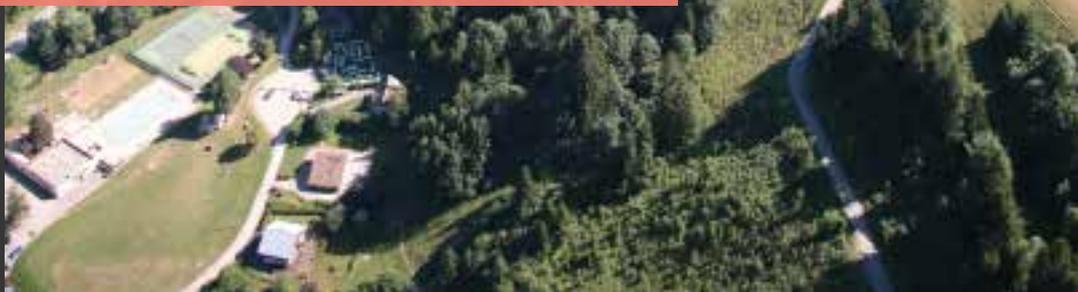
On constate comme les années précédentes, une certaine homogénéisation de la consommation de carburant tout au long de l'année, avec néanmoins une légère augmentation pendant la période de juillet à septembre.

Carburants	Litres vendus	Pourcentage
Gasoil	518 440,84	74%
SP 95	146 751,39	21%
SP 98	36 361,55	5%
TOTAL	701 553,78	100,00%

Ce total représente un **volume moyen journalier de 1 922 litres**.

Le gasoil représente une très large part de la vente, avec près de 74 % des ventes. Vient ensuite le SP 95 pour 21 % et enfin le SP 98 pour 5 %.

MOYENS HUMAINS



ÉVOLUTION

HISTORIQUE

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse a vu sa masse salariale évoluer depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à l'augmentation des prises de compétences et à la structuration des services.

Dans le cadre de sa compétence ski alpin, la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse ne compte pas les effectifs de ce service au sein de la Communauté de Communes mais au sein de l'EPIC Coeur de Chartreuse.

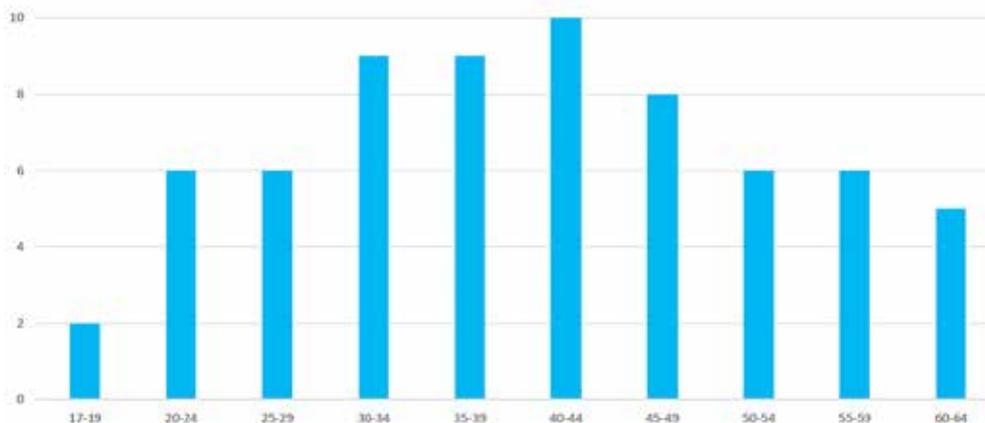
Dans le cadre de sa compétence tourisme, la collectivité a acté en octobre le transfert du personnel communal de Saint-Laurent du Pont mis à disposition de l'OT du Pays de la Grande Sure à compter du 1^{er} janvier 2017.

Du coup, à compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse comptera 2 agents titulaires en plus dans ses effectifs.

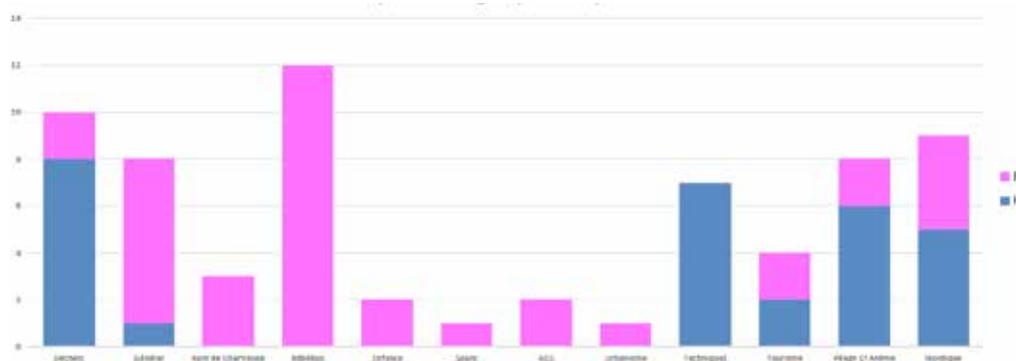
La collectivité a également recruté, en 2016, un agent titulaire au sein du service urbanisme en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme, en remplacement d'un agent.

INDICATEURS

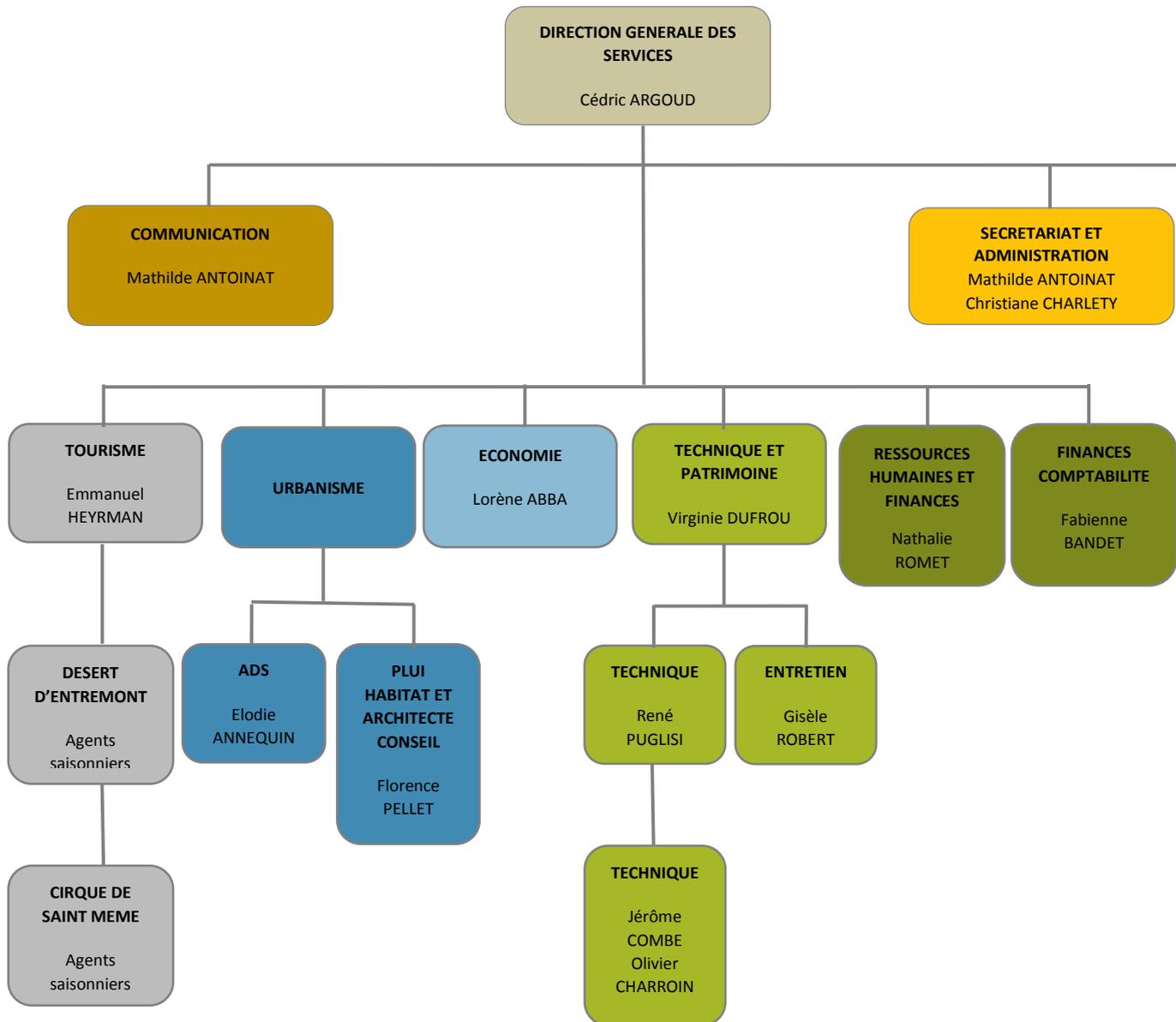
Strate démographique des agents en 2017

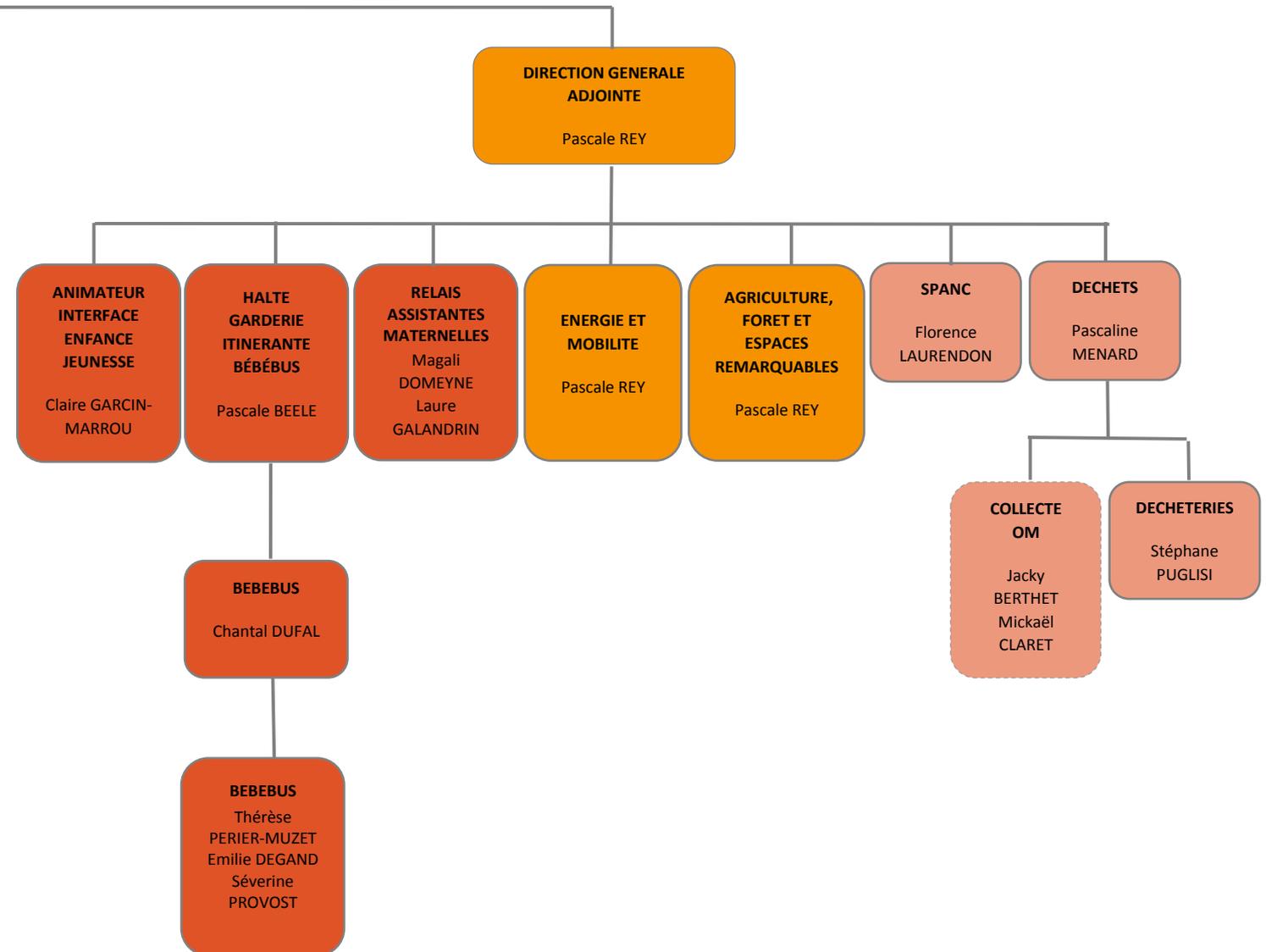


Répartition des agents par sexe et services



ORGANIGRAMME

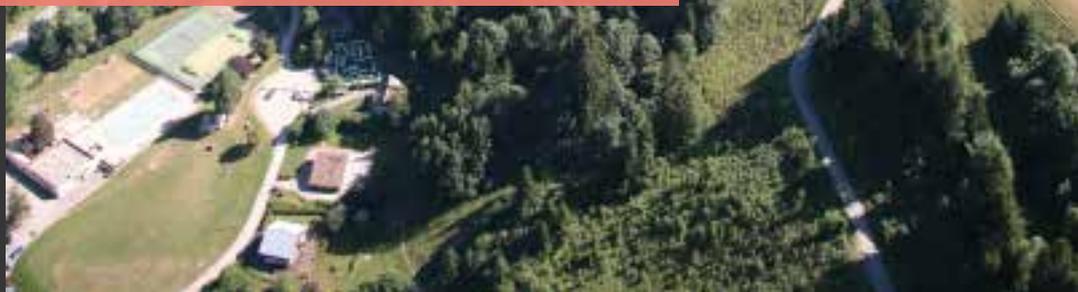




A noter :

Julie DELLA GLORIA, est arrivée en septembre 2017 sur un poste d'animatrice petite enfance, en renfort aux équipes des structures de la petite enfance notamment pour les accompagner et mettre en oeuvre le programme Accueillir les enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques en milieu ordinaire.

ENFANCE JEUNESSE



BÉBÉBUS

MISSIONS

Le Bébébus est une halte-garderie itinérante qui accueille des enfants de 3 mois à 4 ans, dans les salles communales mises à disposition du service sur les communes de Miribel les Echelles, Saint Christophe sur Guiers et Saint Pierre d'Entremont (73).

Il a pour mission :

- d'offrir un mode de garde de proximité
- de permettre, aux habitants de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, de disposer d'une structure d'accueil occasionnel de la petite enfance.
- de répondre aux besoins de socialisation de l'enfant et de communication avec d'autres enfants du même âge.
- de permettre l'accueil des enfants en besoins spécifiques (enfants placements familiaux, en situation de handicap, selon contexte d'urgence etc.)

Le service se compose :

- 1 directrice (infirmière)
- 1 directrice adjointe (auxiliaire de puériculture)
- 3 animatrices petite enfance (CAP petite enfance et assistante maternelle et une auxiliaire de puériculture)
- 1 poste en renfort d'équipe (auxiliaire puériculture)

EVOLUTIONS DU SERVICE

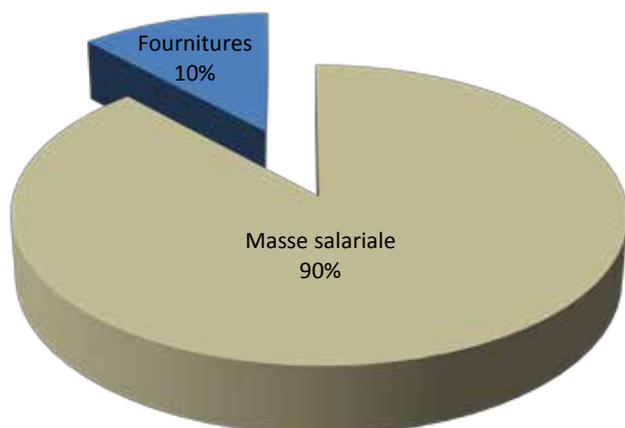
L'année 2017 est marquée par :

- au niveau du personnel : embauche d'une nouvelle directrice de structure, stabilisation de l'équipe de professionnelles, soutenues dans leur mission par l'agent recruté sur le poste de renfort d'équipe, dans le cadre du programme d'accueil des enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques en milieu ordinaire.
- l'engagement de l'équipe dans une démarche d'analyse de la pratique, soutenante ; dans un cycle de formation-action psychomotricité sur les divers lieux d'accueil dans le programme handicap durant la formation ainsi que au sein des ateliers de travail ; la présence du service sur les différentes dynamiques du territoire (CRPE etc.).
- le maintien des projets éducatifs - pédagogiques : avec un accueil à 14 places en vallée et 8 places dans les Entremonts, permettant aux familles la découverte des différents espaces municipaux mis à disposition ; la présence d'intervenants dans le domaine culturel par exemple (musique, cirque etc.) ;
- le soutien technique : la formation AIGA, pour la manipulation du logiciel de gestion du Bébébus ; sur la gestion des dossiers de financements du matériel.
- la mise en oeuvre du programme Accueillir les enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques, en milieu ordinaire.

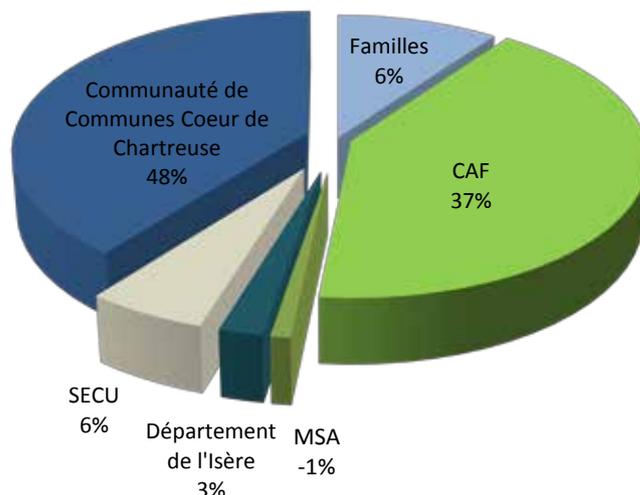
BUDGET

Le budget 2017 du service s'élève à **136 096€**, répartis comme suit :

Dépenses



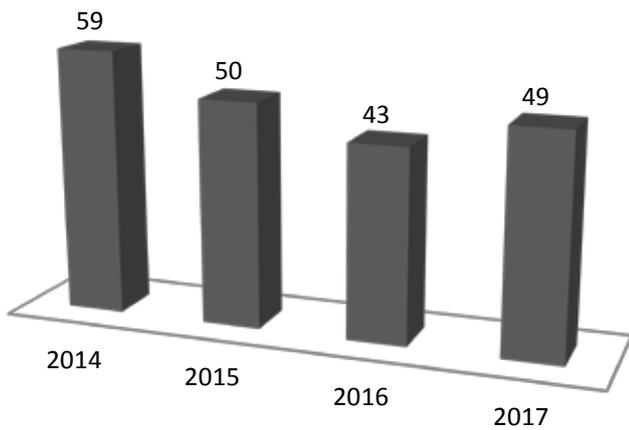
Recettes



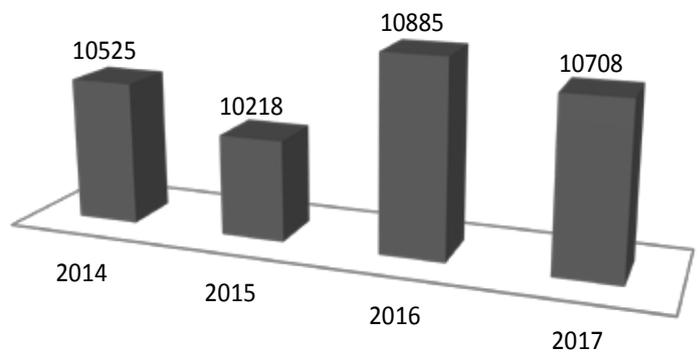
BÉBÉBUS

INDICATEURS

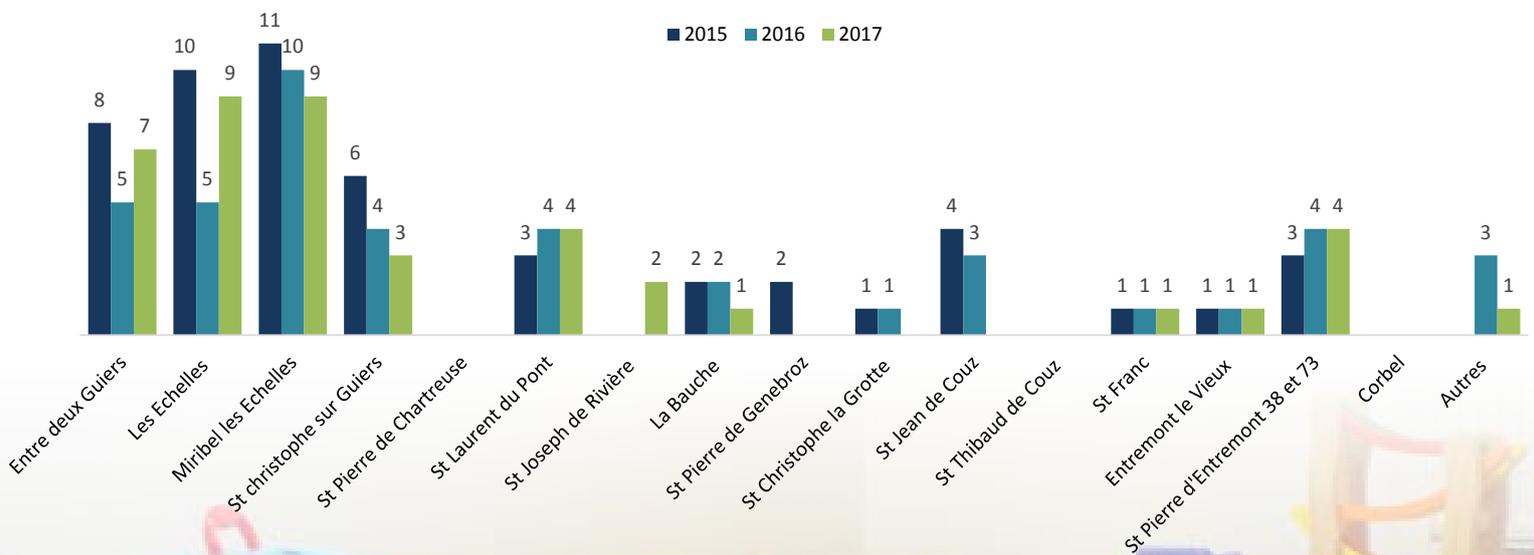
Evolution du nombre d'enfants accueillis



Evolution du nombre d'heures de garde



Provenance géographique des enfants



RAM

MISSIONS

Selon la lettre circulaire de la CNAF et le guide référentiel, le RAM :

- informe les parents sur les modes d'accueil et le droit du travail et relaie auprès des interlocuteurs spécifiques
- informe les assistantes maternelles sur les conditions d'accès et d'exercice du métier, sur les aides auxquelles elles peuvent prétendre et sur les métiers de la petite enfance.
- offre un cadre de rencontre et d'échanges des pratiques professionnels en accueillant les parents, les professionnels, les enfants ; en organisant des temps collectifs, réunions à thèmes, conférences, manifestations, etc.. ; en organisant des activités d'éveil permettant le décloisonnement entre les divers modes d'accueil existants.
- contribue à la professionnalisation des gardes d'enfants à domicile en favorisant le départ en formation continue.

Le service se compose de :

- 1 psychologue au RAM A Petis Pas à Saint Laurent du Pont
- 1 animatrice petite enfance pour les RAM Ma Chouette Nounou et les Ourons de Chartreuse à Entre deux Guiers

EVOLUTION DU SERVICE

Actions réalisées en 2017

Les 3 espaces RAM ont contribué à :

- la mise à jour du projet de fonctionnement, au regard des évolutions des textes institutionnels, mettant l'accent sur la professionnalisation des assistantes maternelles, grâce à un accompagnement à la formation professionnelle.
- forte implication des assistantes maternelles dans la mise en œuvre du projet d'accueil des enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques, notamment sur les ateliers création d'une malle pédagogique et communication
- complémentarité des compétences des animatrices de RAM, au profit du projet RAM à l'échelle de l'ensemble du territoire
- la présence du soutien technique sur la gestion des dossiers de financements du matériel.

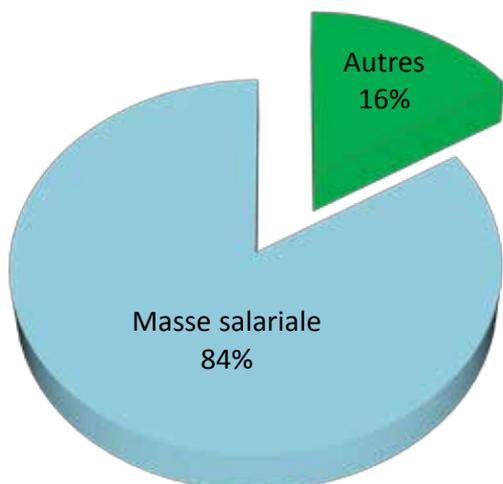
Sous l'égide de 4 principes fondamentaux :

- la gratuité pour l'utilisateur
- l'ouverture à l'ensemble de la population
- la neutralité dans l'information et l'accompagnement
- la neutralité dans la mise en adéquation de l'offre et la demande

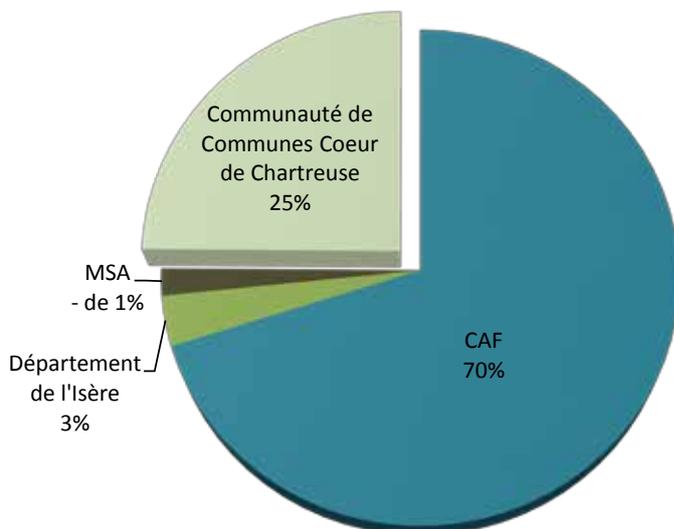
BUDGET

Le budget 2017 des espaces RAM s'élève à 93 214€, répartis comme suit :

Dépenses



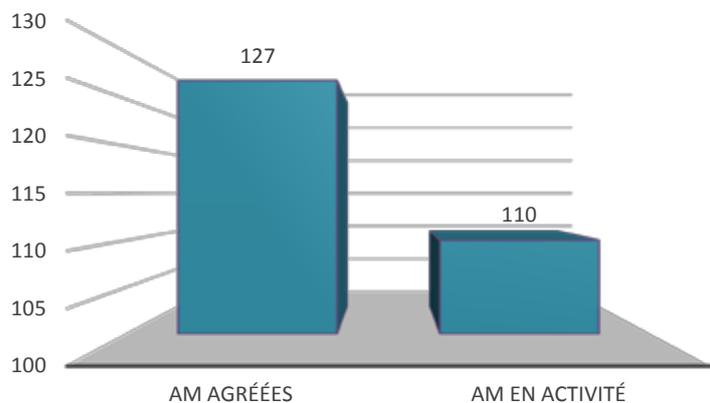
Recettes



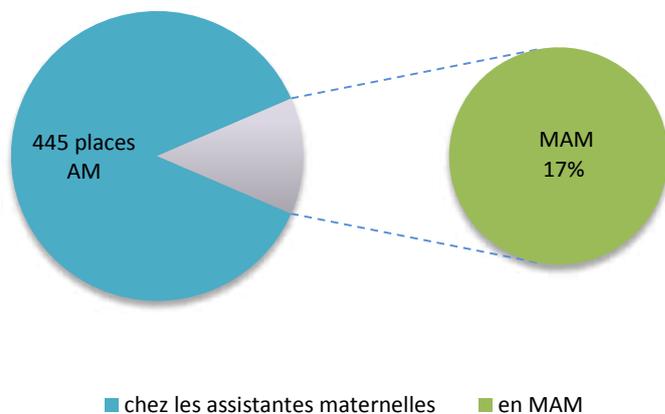
RAM

INDICATEURS

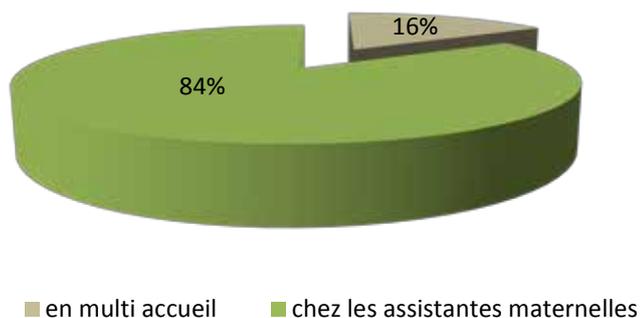
Nombre d'assistantes maternelles en 2017



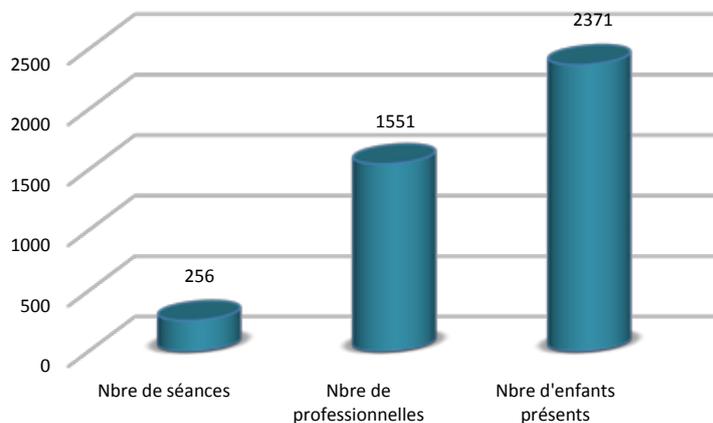
Répartition des places en 2017



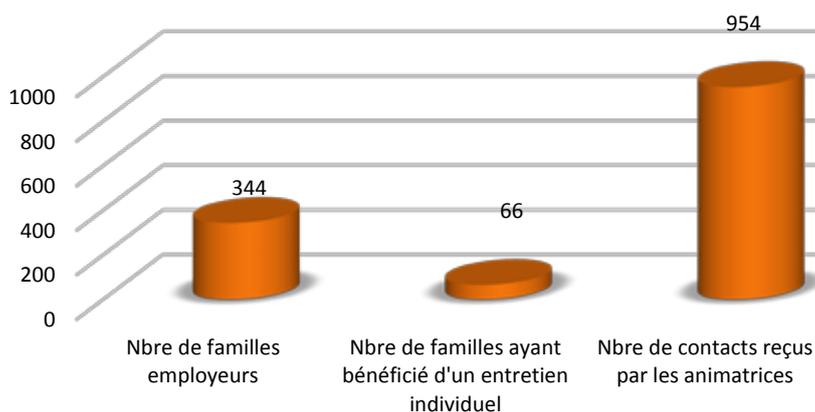
Nombre de places d'accueil théorique en 2017



Ateliers d'éveil réalisés



Communication des RAM en 2017



COORDINATION

MISSION

Voici, pour l'année 2017, l'organisation pour la mise en œuvre de la Compétence Enfance Jeunesse, portée par la Communauté de Communes Coeur de chartreuse :

Compétence Enfance

La mission est confiée à la coordinatrice Enfance, il est fédérateur de l'ensemble des acteurs-gestionnaires de la petite enfance, de certains gestionnaires d'action de parentalité, et partie prenante du Collectif Ressources Petite Enfance (CRPE) qui représente la coordination de terrain grâce à des actions

Compétence Jeunesse

La Communauté de Communes a souhaité maintenir une mission interface Jeunesse, qui permet le lien avec les institutions d'une part et les associations d'autre part. La mission est confiée aux associations Jeunesse du territoire : AADEC, AAVE, CSPG et PAJ qui sont accompagnées par 3 coordinations Jeunesse, sur chaque bassin de vie.

La mission de coordination consiste à :

- se donner les moyens d'évaluer les actions en cours,
- recueillir les besoins à l'échelle du territoire et organiser les instances nécessaires à leur prise en compte. (commissions Vie sociale, comités de pilotages, réunions de professionnelles, etc...),
- garantir la mise en œuvre de démarches participatives, en impliquant des acteurs du secteur associatif, privé et publique.
- maintenir et actualiser l'expertise sur le sujet, à disposition des élus et de tout un chacun,
- permettre aussi le relais d'information vis-à-vis de partenaires voisins, de réseaux départementaux et nationaux, etc...: URIOPSS, ACEPP, Savoie Vivante, Pays de Savoie solidaire etc..

CHANTIERS ENFANCE JEUNESSE

Renouvellement des contrats

Le Contrat Territorial Jeunesse (CTJ), co-financement avec le Département Savoie et le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), co-financement avec les Caisses d'Allocations Familiales de l'Isère et de Savoie sont échus au 31 décembre 2017.

L'année 2017 a permis le démarrage de la démarche de renouvellement, par un travail de diagnostic mené au sein des Comités Locaux Enfance Jeunesse, rapporté au Comité Stratégique, en présence des institutions, des acteurs de terrain, des élus, des bénéficiaires.

Action de territoire enfance

Programme handicap : : conférence (février 2017) ; cycle de formation pour 50 professionnels (avril à juin 2017) ; ateliers thématiques (automne 2017) ; validation de principe pour l'organisation du prochain Salon de l'enfance – Handicap pour la fin de l'année 2018 ; poursuite du programme sur 2018 sur enveloppe 2017.

La Communauté de Communes a recruté un poste d'animatrice petite enfance, en renfort aux équipes des structures de la petite enfance notamment pour les accompagner et mettre en œuvre le programme Accueillir les enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques en milieu ordinaire.

Action de territoire jeunesse

Point d'Information Jeunesse (PIJ) : Programme porté par l'association PAJ en partenariat avec toutes les associations Jeunesse du Territoire ; projet de coopération internationale, en lien avec Pays de Savoie Solidaire et Savoie Vivante.

RATIONALISATION DES BUDGETS

Une démarche de fond est menée afin de trouver des pistes de mutualisation, de réorganisation, communication globale, afin d'ajuster l'offre à la demande en constante évolution. Participative, elle s'appuie sur les compétences des associations en mission enfance et jeunesse, force vive du territoire.



ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE



DÉCHETS

ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTES SÉLECTIVES

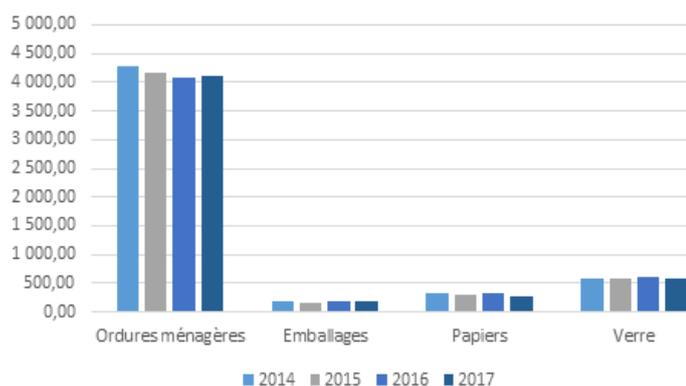
On dénombre environ 1 050 bacs de regroupement ordures ménagères, 80 colonnes emballages, 66 colonnes papiers et 90 colonnes verre, réparties sur 84 points tri sur l'ensemble du territoire

 La quantité d'ordures ménagères collectées et traitées a légèrement augmenté en 2017 par rapport à 2016.

 En parallèle, le tonnage d'emballages recyclables a augmenté de plus de 3%.

Evolution des tonnages

	2016	2017	Evolution 2016/2017
Ordures ménagères	4 080,57	4 108,72	0,69 %
Emballages	176,12	182,32	3,52 %
Papiers	312,52	272,28	-12,88 %
Verres	597,56	589,44	-1,36 %



Sur le territoire Coeur de Chartreuse, on compte 2 déchèteries situées à Entre-deux-Guiers et Saint-Pierre d'Entremont.

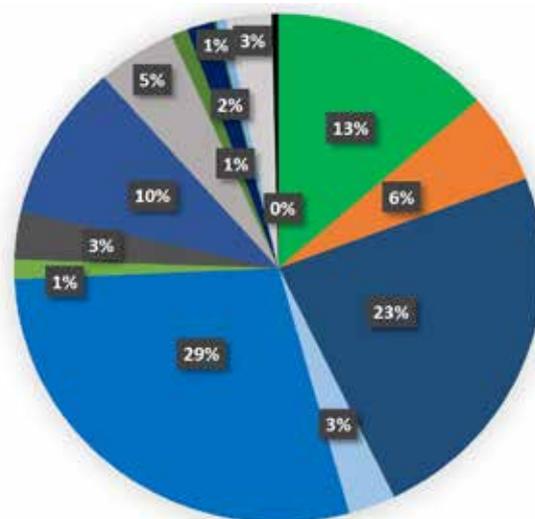
DÉCHÈTERIE D'ENTRE DEUX GUIERS

Evolution et répartition des tonnages

En 2017, la déchèterie a accueilli **45 000 visiteurs** (particuliers et professionnels).

Entre 2016 et 2017, il a été constaté une baisse significative des apports de végétaux (- 116 t) mais une hausse conséquente des apports d'encombrants (+ 74 t) et d'agglomérés/bois peints (+ 86 t).

2016	2017	Evolution 2016/2017
5 551,27	5 603,70	0,94 %



DÉCHETS

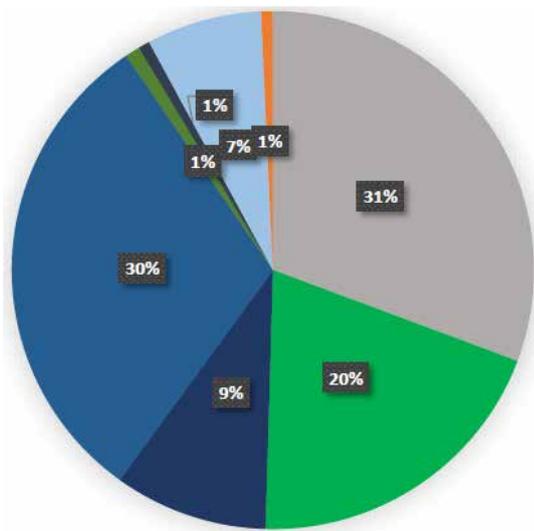
DÉCHÈTERIE DE SAINT PIERRE D'ENTREMONT

Evolution et répartition des tonnages

En 2017, la déchèterie a accueilli **3 123 visiteurs** (particuliers et professionnels).

Les quantités de déchets apportés sur la déchèterie de Saint-Pierre-d'Entremont ont ré-augmenté entre 2016 et 2017, la hausse de tonnages concernant l'ensemble des flux les plus importants.

2016	2017	Evolution 2016/2017
204,57	219,31	7,21 %



■ Encombrants ■ Ferraille ■ Cartons ■ Bois ■ Pneus ■ DDS ■ DEEE ■ Autres déchets

TEXTILES

On compte 13 conteneurs Tri-Vallées et 4 conteneurs Le Relais sur le territoire.

Evolution et répartition des tonnages

2016	2017	Evolution 2016/2017
52,39	51,17	9,14 %



La quantité de textiles collectés en 2017 a de nouveau augmenté par rapport à 2016. Un maillage de points de collecte cohérent et dense ainsi qu'une communication régulière ont permis depuis plusieurs années de renforcer le geste de tri sur ce flux, améliorant nettement les performances par habitant.

REDEVANCE SPÉCIALE

Conformément à la législation en vigueur, la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères est instaurée sur le territoire de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.

Ci-dessous la délibération prise par le Conseil communautaire pour la mise en oeuvre de cette redevance.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers - 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 26
Votants : 33

L'an deux mille seize, le quinze décembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 8 décembre 2016

Présents les élus élus avec voix délibérative :
Jean Michel FERTIER, Roger CHARVET (Coubert), Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFET (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Las Echelles) ; Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERIER MUZET (Mirabel les Echelles) ; Jean Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard D'ALLAIN (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; PAUL FALCONI, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Port) ; Louis BOCCHINO, Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Jean Paul PETIT, (Saint-Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint Pierre de Genébriou)

Pouvoirs : Susy REY à Jean Paul CLARET, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Williams DUFOUR à Gilles PERIER MUZET, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Céline BURELET à Jean Louis MONIN, Christian LORIDON à François LE GOUIC, Frédéric CALVAIRE à Jean Paul PETIT

OBJET : TARIFS REDEVANCE SPECIALE 2017

CONSIDERANT la compétence de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse en matière de déchets,
CONSIDERANT l'instauration de la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire de la CCCC à compter du 1er janvier 2016, il convient d'en voter chaque année avant le 31 décembre les tarifs de l'année suivante.

CONSIDERANT qu'au vu des coûts du service et notamment de la hausse du coût de collecte des ordures ménagères, la commission déchets réunie le 15 novembre dernier propose au conseil communautaire d'augmenter les tarifs par rapport à 2016, soit 58 € pour la part fixe et 0,027 €/L pour la part variable.

En fonction des cas (établissements soumis ou non à la TEOM), les formules suivantes sont appliquées :

- établissements soumis à la TEOM :
RS = 58 €/an + [(nb de litres x fréquence - 1 320 L) x 0,027 €/L x nb de semaines d'activité/an]
- établissements non soumis à la TEOM :
RS = 58 €/an + [(nb de litres x fréquence) x 0,027 €/L x nb de semaines d'activité/an]

Il est rappelé que l'ensemble des établissements signataires de la convention de redevance spéciale reste libre de maintenir le service proposé par la CCCC ou de contractualiser avec une société privée pour cette prestation.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

➤ **VALIDE** les tarifs de la redevance spéciale pour l'année 2017.

Le Président,
• CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
• INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 16 décembre 2016,

Au-delà de **1 320 L par semaine**, ou dès le 1^{er} litre pour les établissements non assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), leurs producteurs (communes, campings, collèges, monastère, centres de vacances, maisons de retraites, établissements privés, etc.), signent une convention avec la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse afin de **s'acquitter de cette redevance** ou **font appel à un prestataire privé**.

En 2017, outre les communes membres de la Communauté de Communes, **13 établissements étaient assujettis à la redevance spéciale**.



BIO DÉCHETS

Compostage et lombricompostage

En 2017, 108 composteurs bois et 12 lombricomposteurs ont été mis à disposition des habitants du territoire.

On dénombre :

- **2 sites de compostage partagé** : Résidence Chartreuse à St-Pierre-de-Chartreuse et Jardins partagés aux Echelles ;
- **3 sites de compostage autonome** : collège St-Bruno à Entre-deux-Guiers, Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et école primaire de St-Joseph-de-Rivière ;
- un réseau de **11 guides composteurs actifs** dont **4 maîtres composteurs**.

La Communauté de Communes a participé à l'**opération nationale Tous au compost** qui s'est déroulée du 25 mars au 9 avril 2017.

En mars également, la chargée de mission déchets a suivi une formation communication.

Le service s'est doté d'un barnum pour les stands et a mis à disposition d'une bâche prévention par le CD38. Très utile lors de l'animation d'un stand au Marché aux fleurs de St-Laurent-du-Pont, en mai 2017.

Formations organisées

- Mai : 2 sessions de formation compostage-paillage pour 21 particuliers.
- Septembre : 1 session de perfectionnement compostage-paillage pour 12 particuliers.

Broyage

En novembre 2017, le Conseil communautaire a pris une délibération actant le subventionnement de l'achat de broyeurs à végétaux aux particuliers du territoire, de 20 à 30 % du prix d'achat (plafonds respectifs de 200 à 300 €) en fonction du nombre de foyers demandeurs.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

- Janvier-Juin : opération de sensibilisation au gaspillage alimentaire au collège Béatrice de Savoie des Echelles
- Juillet : conférence-débat dans le cadre de Festy Famille à St-Laurent-du-Pont

ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION ET AU TRI DES DÉCHETS

Animations auprès du jeune public par le service déchets

Projets pédagogiques en milieu scolaire dans les écoles primaires de St-Joseph-de-Rivière et St-Thibaud-de-Couz :

- animations en classe ;
- visites du centre de tri et de l'UVETD à Chambéry, de la plateforme de compostage de La Buisse et du jardin d'un guide composteur.

>> 4 classes inscrites, soit 97 élèves sensibilisés au tri sélectif, au compostage et à l'usage des déchèteries.

Visite de la déchèterie pour les élèves de l'atelier Environnement-Développement durable du collège St-Bruno d'Entre-deux-Guiers, soit 11 élèves sensibilisés à l'usage des déchèteries.

Opération de sensibilisation au gaspillage alimentaire au collège Béatrice de Savoie des Echelles, soit 250 élèves sensibilisés au gaspillage alimentaire.

Communication tout public

- Élaboration et distribution dans toutes les boîtes aux lettres du territoire, d'un **nouveau guide du tri** ;
- **Alimentation du site internet** de la collectivité ;
- Rédaction de **nombreux articles** dans les bulletins communaux et intercommunaux ;
- **Spectacles, ateliers, expositions** dans le cadre du festival Le Grand Son à St-Pierre-de-Chartreuse ;
- **Conférence-débat sur le gaspillage alimentaire** à St-Laurent-du-Pont dans le cadre de Festy Famille ;
- **Mise à disposition des campings de kits tri sélectif** pour les vacanciers.

ASSAINISSEMENT NON

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE



Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal en régie sur les 17 communes. Pour l'année 2017, il existe un contrat avec un prestataire de service pour les missions de contrôles sur la commune de Miribel-les-Echelles avec la SAUR.

Le SPANC dispose des compétences suivantes :

- contrôle des installations
- réhabilitation des installations (soutenance des dossiers auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Isère)

Il existe un zonage de l'assainissement non collectif validé le 29 janvier 2016 au niveau intercommunal et le règlement de service du SPANC a été délibéré le 22 décembre 2015.

Est ici considéré comme un habitant desservi, toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Estimation de la population desservie

Le service public d'assainissement non collectif dessert 5 698 habitants, pour un nombre total de **16 935 d'habitants résidents** sur le territoire du service.



Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

	Exercice 2016	Exercice 2017	
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2017 est de 0.

COLLECTIF

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT, DÉPENSES ET RECETTES DU SERVICE

Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables sont les suivants :

Tarifs	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2017
A - Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	240€	240€
Tarif du contrôle des installations existantes en €	120€	120€
Tarif du contrôle des installations existantes dans le cadre d'une vente en €	150€	150€
B - Compétences facultatives		
Opération d'entretien	A la charge des usagers	A la charge des usagers
Opération de vidange (y-compris traitement)	A la charge des usagers	A la charge des usagers

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont celles du 22 décembre 2014 effectives à compter du 1^{er} janvier 2015 fixant les tarifs du contrôle des installations neuves et existantes.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31 décembre 2014,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31 décembre 2014,

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

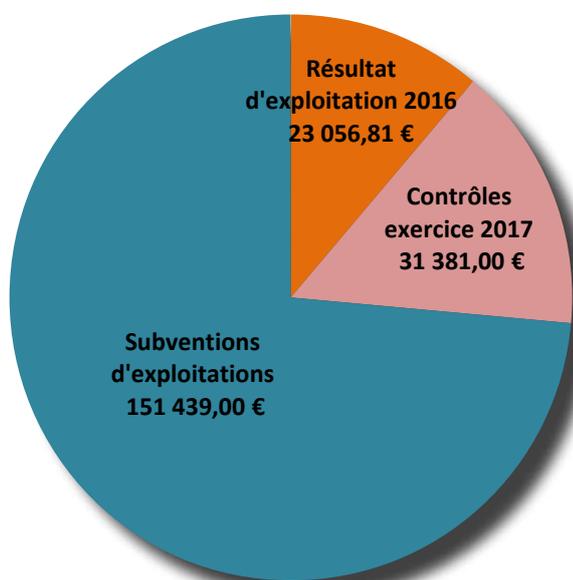
	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	711	772
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2726	2721
Taux de conformité en %	26,1 %	28,3 %

ASSAINISSEMENT NON

BUDGET DU SERVICE

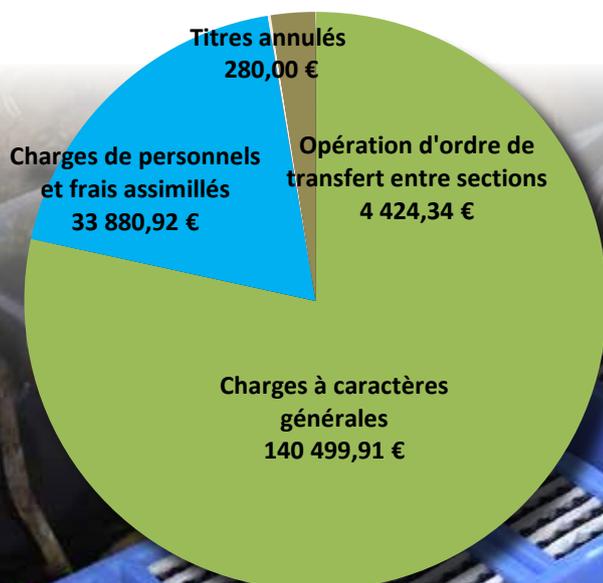
Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes réalisées en 2017 sont de 205 876,81€ permettant un excédent de 26 791,64€.



Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réalisées sont de 179 585,17€ dont 137 289€ affectés au versement de subventions auprès des usagers. L'agence de l'eau a versé 96 000€ et le conseil départemental de l'Isère 41 289€.



FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2017 est de 0€.

Le changement de logiciel et l'achat d'une tablette ayant pris du retard, cette opération sera reconduite sur l'exercice 2018.

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

Au 1^{er} janvier 2018, le service mettra un terme de façon anticipée au contrat liant avec le prestataire : la SAUR sur la commune de Miribel-les-Echelels. Ainsi, le SPANC assurera les diverses missions de contrôles pour les habitants de cette commune.

Par le biais d'une autre structure, le Parc naturel régional de Chartreuse, il est proposé au SPANC un nouveau logiciel disposant d'une application métier adapté à ses prestations.

Cette application va permettre la possibilité d'avoir accès aux données, de remplir les données depuis le terrain, proposer une aide pour la programmation des tournées, servir d'appui pour la rédaction des différents courriers (avis de passage, rapports de divers contrôles...) et de réaliser des requêtes plus affinées (utile pour le RPQS et Agence de l'Eau).

COLLECTIF

DÉMARCHES ENGAGÉES

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse a pris la compétence aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs en 2014. Un premier programme a été achevé en début d'année 2017.

Une nouvelle convention a été signée entre l'Agence de l'eau et la collectivité où une aide est apportée pour la réhabilitation de 50 assainissements non collectifs. 22 ont été réalisés durant de l'année 2017 et 28 réalisations sont programmées en 2018. L'agence de l'Eau verse également une subvention de 250€ par dossier de réhabilitation au SPANC au titre de l'animation et gestion des dossiers. Sur l'année 2017, **il a perçu 8 250€**.

En fin novembre 2017, l'Agence de l'eau a informé par courrier que pour des raisons de restrictions budgétaires, elle ne poursuivait plus ses aides dans le domaine de l'assainissement (réhabilitation et prime de performances).

Le conseil départemental de l'Isère apporte également un soutien financier pour la remise en conformité des assainissements non collectif sous conditions.

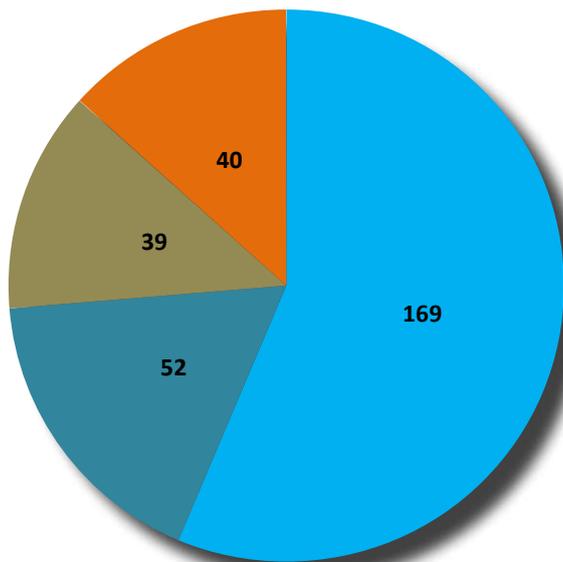
L'Aide à la réhabilitation d'un ANC non conforme (usagers) est destinée aux particuliers dont l'installation est située sur une **commune rurale iséroise** (liste fixée par arrêté préfectoral, les 7 communes iséroises en font partie), **classée non conforme** (présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque environnemental avéré) et qui est également éligible aux aides de l'Agence de l'eau. Elle est versée par le Département directement au SPANC qui affecte ensuite la somme à chaque particulier.

Le montant d'aide est estimé en fonction des devis des travaux, mais sera **recalculé définitivement sur la base du montant réel TTC des travaux** (25% du montant TTC des travaux, plafonné à 3 600€).

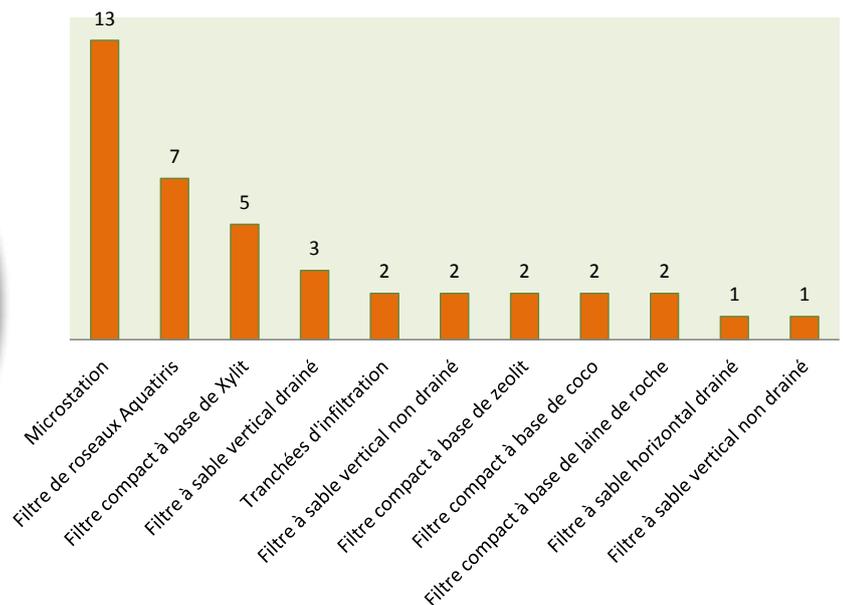
En 2017, 16 usagers ont pu bénéficier d'une aide pour **un montant total versé de 41 289€**.

STATISTIQUES

Répartition par type de contrôle réalisé



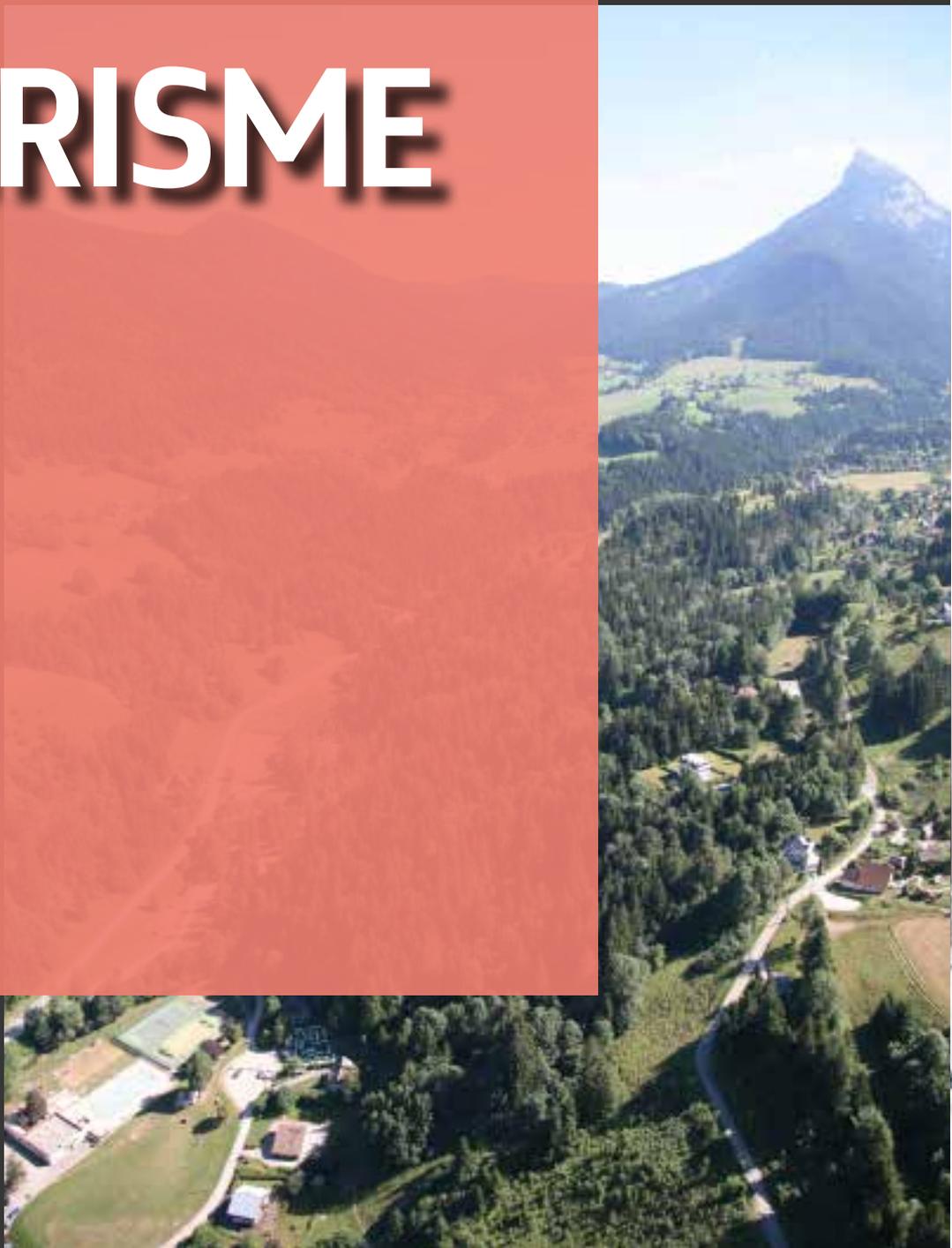
Répartition par type d'assainissement non collectif réalisé



■ contrôles de conception et d'implantation des ouvrages d'assainissement non collectif
■ contrôle de bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif

■ contrôles de bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement non collectif
■ contrôles de bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente

TOURISME



SKI NORDIQUE



PRÉSENTATION DE L'ESPACE NORDIQUE

L'Espace nordique des Entremonts est organisé autour d'un pôle d'équipements et de services regroupant un foyer, une salle hors-sac, un bar-restaurant et un gîte d'étape et de séjour appelé l'Escale du Désert.

Il offre à ses visiteurs **10 pistes de ski de fond**, couvrant tous les niveaux de difficultés, pour un kilométrage de **52 km** et **5 itinéraires de raquettes à neige**, eux aussi de difficulté variable.

Situé à 1180 m d'altitude sur un plateau agricole ouvert, il bénéficie d'une des plus **belles vues du massif sur le Mont-Blanc et la Réserve des Hauts de Chartreuse**.

Lors de la saison 2016-2017, l'Espace nordique a ouvert **48 jours** (la moyenne des jours d'ouverture des 5 dernières saisons est de 85 jours).

RAQUETTES À NEIGE

Le personnel intercommunal assure le balisage et le débalisage des 57 km d'itinéraires de raquettes à neige du secteur des Entremonts (Granier, Désert, Corbel et Saint-Philibert).

BAR - RESTAURANT ET GÎTE DE L'ESCALE DU DÉSERT

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse est propriétaire du bar-restaurant et du gîte de l'Escale du Désert. Elle a confié l'exploitation de ces deux bâtiments à un délégataire via une délégation de service public.

A ce titre, pour l'année 2017, la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse a perçu une **redevance de 13 000€** et **5% du CA** dépassant les 100 000€.

RÉSULTAT

La saison 2016-2017 a souffert d'un manque de neige avec une arrivée de la neige très tardive le 13 janvier 2017, entraînant une perte de chiffre d'affaires.

Toutefois l'Espace nordique a totalisé **53 338€ de recettes**, comprenant :

- Vente des redevance d'accès aux pistes : 36 028€
- Nbre de journées skieurs : 6 753
- Location de matériel : 17 310€

Pour mémoire, les recettes moyennes liées à la vente des redevances sur les 8 dernières saisons s'élèvent à 40 000€.

Evolution du CA et jours de fonctionnement du site



SKI ALPIN



HISTORIQUE

Prise de compétence ski alpin et remontées mécaniques

Pour rappel, le conseil communautaire du 30 juin 2016 a voté, à la majorité, sur la prise de compétence **ski alpin et remontées mécaniques** par la Communauté de Communes **à-compter du 1^{er} novembre 2016** et que cette compétence est prise au titre des compétences facultatives ; **sans reprise des déficits antérieurs**.

Le massif de Chartreuse comprend plusieurs domaines skiables parmi lesquels le domaine skiable de Saint-Pierre de Chartreuse-Le Planolet, du Désert d'Entremont, du Granier et de Saint-Hugues les Egaux.

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est devenue l'autorité organisatrice des **quatre domaines** précités.

Création EPIC Cœur de Chartreuse

La Communauté de Communes a décidé de modifier le mode de gestion de ses stations afin de confier leur exploitation à un établissement public industriel et commercial (EPIC) dénommé **domaine skiable de Cœur de Chartreuse** (sauf pour le site des Egaux géré dans le cadre d'une délégation de service public).

La régie sous la forme d'EPIC constitue un mode de gestion adapté pour assurer la continuité du service public et le développement de la station de ski. En effet, et contrairement à une régie à seule autonomie financière, la création d'un EPIC permet d'**autonomiser l'exploitation de la station** et la gestion du domaine skiable, sous contrôle d'un conseil d'administration et du Conseil communautaire.

L'EPIC s'est donc vu confier les missions suivantes :

- investissement et développement économique des domaines skiables ;
- gestion, exploitation et entretien des équipements des remontées mécaniques, des réseaux d'enneigement artificiel, des ouvrages, installations et bâtiments techniques annexes ou connexes ;
- exploitation et entretien des pistes de ski alpin en hiver et en été ;
- mise en œuvre matérielle des secours sur les domaines skiables alpins ;
- entretien, damage, balisage et surveillance des réseaux des pistes de ski alpin durant la saison d'hiver ;
- vente, promotion des titres de transports ;
- location de matériel et vente de services...

Conseil d'administration

L'EPIC est doté d'un Conseil d'administration, composé de 7 membres du Conseil communautaire, ainsi que d'un Président nommé par le Conseil d'administration : **Denis SEJOURNE**.

Le Conseil d'administration compte 7 membres, dont :

- un représentant de la Commune de St Pierre de Chartreuse : **Stéphane GUSMEROLI**
- un représentant de la Commune de St Pierre d'Entremont : **Jean-Paul PETIT**
- un représentant de la Commune d'Entremont le Vieux : **Jean-Paul CLARET**
- quatre représentants des autres communes : **Denis SEJOURNE, Jean-Louis MONIN, Gilles PERIER MUZET et Patrick FALCON**

L'EPIC a nommé un Directeur, qui a la charge et la responsabilité d'assurer l'exploitation de la station à la place des élus membres du Conseil communautaire. Ce dernier dispose des compétences nécessaires à la gestion du service public, notamment tout ce qui concerne la passation des contrats, la gestion des ressources humaines, la gestion des fournisseurs, la gestion de l'exploitation de la station, de même que la compétence budgétaire, mais non comptable.

Personnel de l'EPIC

Concernant le personnel, les agents de l'EPIC autres que le Directeur et le comptable sont des agents de droit privé soumis au code du travail et à la convention collective des remontées mécaniques.

Les personnels auparavant employés au sein des différents domaines skiables, ont fait l'objet d'une reprise par l'EPIC, et ont été engagés dans les conditions identiques aux conditions précédentes.

Dotations de démarrage

Le 3 novembre 2016, le Conseil communautaire a voté à l'unanimité le versement d'une **dotations de démarrage de 300 000€** à l'EPIC Cœur de Chartreuse. Elle représente la contrepartie des créances ainsi que des apports en nature ou en espèces effectués par la collectivité locale de rattachement.

Elle a permis à l'EPIC de procéder à des achats et autres dépenses utiles à l'ouverture de la station.

ACTIONS RÉALISÉES

Le domaine skiable Coeur de Chartreuse a fait le choix, en 2017, de baisser ses tarifs d'accès aux pistes afin d'être plus attractif.

Le **Critérium national jeunes de bosses**, s'est tenu le 12 février, sur la piste du Goulet à Saint-Pierre-de-Chartreuse. Il a été organisé sous l'égide de la Fédération française de ski (FFS) et du Comité régional des sports de neige du Dauphiné par les skis clubs de Chartreuse avec le soutien de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse. Au total, **90 jeunes**, âgés de 10 à 14 ans et originaires de tous les massifs français, **sont venus se mesurer dans des conditions d'accueil et de course idéales**.

Le domaine skiable a investi au profit de son image en renouvelant son identité visuelle (création d'un nouveau logo intégrant tous les domaines) et ses supports de communication (flyers, site internet...)

RÉSULTAT DE LA SAISON

La saison 2016-2017 a souffert d'un manque de neige avec une arrivée de la neige très tardive le 13 janvier 2017, entraînant une perte de chiffre d'affaires.

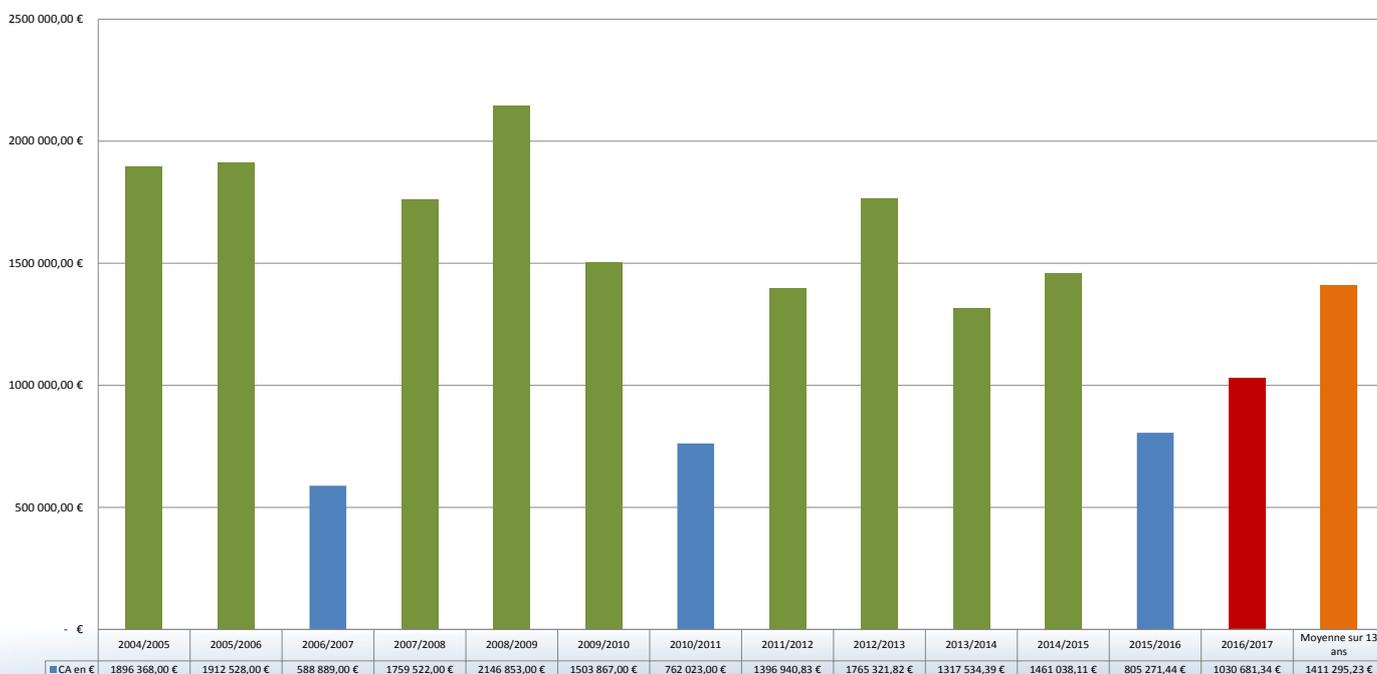
Toutefois le domaine skiable a totalisé **1 030 681€ de recettes**, pour :

- Nbre de jours d'ouverture : 57
- Nbre de passages sur remontées mécaniques : 694 119

Pour mémoire, les recettes moyennes liées à la vente des forfaits sur les 13 dernières saisons s'élèvent à 1 411 295€.

INDICATEURS

Evolution du CA



CIRQUE SAINT MÊME

PRÉSENTATION

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse assure la gestion de la fréquentation du Cirque de Saint Môme. Pour ce faire elle régle les flux de véhicules par une gestion manuelle des places de parking. Une convention est également passée avec l'Office National de Forêts dans un but de surveillance et d'intervention en vue de faire respecter les arrêtés municipaux.

Afin de compenser les coûts de fonctionnement du dispositif, **un péage a été instauré.**

Tarifs du péage

- Véhicules 2 roues immatriculés : 2€
- Voitures : 3,5€
- Bus : 15€

Période d'ouverture du péage

- Tous les dimanches et jours fériés du 21 mai au 11 juin 2017
- Tous les samedis, dimanches et jours fériés du 17 juin au 09 juillet 2017
- Tous les jours entre le 14 juillet et le 20 août 2017
- Les dimanches 27 août, 03 et 10 septembre 2017

Sur ces périodes le péage est **ouvert de 9H à 17H.**

INDICATEURS

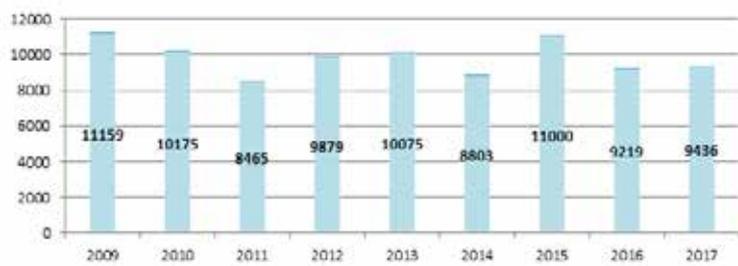
Le Cirque de Saint Môme comptabilise une fréquentation en 2017 évaluée à **28 400 personnes**, avec notamment :

- Voitures : 9 436
- Moto : 337
- Bus : 12

Par rapport à 2016, la saison 2017 enregistre une augmentation de la fréquentation qui toutefois n'atteint pas le niveau de fréquentation de 2015.

Chiffre d'Affaire généré par le péage : **34 580€**

Fréquentation du parking en nombre de voitures



Organisation des personnels intercommunaux

On notera que faute de candidat, la constitution de l'équipe a été compliquée et qu'elle s'est stabilisée courant du mois de juin.

Basse fréquentation : 1 agent à la barrière + 1 sur les parkings.

Haute fréquentation : 1 agent à la barrière + 2 sur les parkings pour contrôle des titres et suivi des places disponibles avec le possible glissement d'un agent au bourg pour réguler la circulation en cas de saturation des parkings.

Nouveauté : installation d'un panneau indiquant les tarifs au niveau du croisement de la route des Combettes

SNACK - BAR LA CASCADE

La Communauté de Communes est propriétaire du bâtiment multiservices (sanitaires, buvette, boutique) implanté dans le Cirque de Saint Môme.

Ce bâtiment est géré par une convention d'occupation précaire du domaine public qui fixe les obligations du preneur et de la collectivité. Cette convention a été signée, à titre expérimentale, pour une durée d'un an. Elle sera renouvelée en 2018.

La redevance perçue en 2017 est de **3 300€.**



AUTRES

ENTRETIEN SENTIERS PDIPR

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est chargée de l'entretien d'un **réseau de sentiers de 544 km, inscrits aux Plans Départementaux, de l'Isère (344 km) et de la Savoie (200 km)**, des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). **820 poteaux et 1644 lames directionnelles** assurent la lisibilité de ce réseau auprès des pratiquants de sports de nature.

La Communauté de Communes sous-traite l'entretien des sentiers d'accès facile au chantier d'insertion à vocation environnemental PRODEPARE, organisé par le Centre social ou l'E.S.A.T le Habert en partenariat avec l'ONF. L'entretien des sentiers difficiles d'accès ou complexes sont confiés soit aux agents nature du PNR de Chartreuse soit à des entreprises spécialisées. Les interventions en 2017 ont porté sur les communes de Corbel, Entre-Deux-Guiers, Entremont-le-Vieux, Les Echelles, Saint-Christophe-sur-Guiers, Saint-Laurent-du-Pont, Saint-Pierre-D'Entremont 38 Et 73, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Thibaud-De-Couz pour un **montant global d'environ 35 500€**.



GESTION DE LA VIA-FERRATA DE LA ROCHE VEYRAND

La Communauté de Communes est propriétaire de la via ferrata, à ce titre elle est chargée de son entretien et de sa mise en sécurité. On dénombre en 2017, environ **4 650 passages** entre les mois d'avril et octobre. Cinq visites de contrôle et de maintenance ont été réalisées, par une entreprise spécialisée, du mois de mars au mois d'octobre garantissant la qualité de l'équipement et la satisfaction des usagers pour un montant de **5 100 € TTC**.

CONTRIBUTION À L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

En tant qu'autorité organisatrice du service public touristique sur son territoire, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a institué, à partir des structures touristiques préexistantes, sous forme associative, un office de tourisme intercommunautaire (OTI): **l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse**.

Ainsi l'intercommunalité délègue et met à disposition des moyens financiers et matériels pour que l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse, assure : **l'accueil/information, l'animation, la coordination des socio-professionnels et la promotion du territoire** Cœur de Chartreuse. En 2017, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a contribué financièrement au budget de l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse pour un montant de **320 100€**. Une contribution qui est régie par une convention d'objectifs. En plus de ce soutien financier la Communauté de Communes **met à disposition à titre gratuit**, des biens immobiliers. Le montant du loyer annuel des locaux **mis à disposition gracieusement** est estimé, sur une base locative non commerciale, à **43 000€ par an**.

Afin de financer une partie des 320 100€ versés à l'Office du tourisme, la Communauté de Communes a mis en place en 2017, la taxe de séjour au forfait pour les logeurs du territoire ce qui a permis de collecter **35 000€**.

ADHÉSION À CHARTREUSE TOURISME POUR CONTRIBUER À LA MARQUE CHARTREUSE

Chartreuse Tourisme est une association loi 1901, créée en 1996, et ayant pour objet de fédérer les offices de tourisme, les représentants des socio-professionnels, le Parc naturel régional de Chartreuse et plus généralement, tous les acteurs et les élus œuvrant à la notoriété et la promotion de la destination Chartreuse.

Les missions de Chartreuse Tourisme sont menées à l'échelle des 65 communes de la destination touristique, elles visent à développer sa notoriété et son rayonnement à l'extérieur du massif de Chartreuse.

Pour ce volet promotionnel externe, en cohérence et complémentarité avec les missions et actions menées par l'Office de tourisme Cœur de Chartreuse, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse adhère à Chartreuse tourisme et **contribue à la marque de destination touristique Chartreuse**. Pour 2017, le montant de cette contribution s'élève à **22 950€**.

An aerial photograph of a mountain valley. In the foreground, a road winds through a lush green forest. To the left, there are several buildings, including a large white structure and a smaller one. The middle ground shows rolling green hills and more forest. In the background, a prominent, sharp mountain peak rises against a clear blue sky. The entire image is overlaid with a semi-transparent red rectangle on the left side, which contains the text 'ÉCONOMIE'.

ÉCONOMIE

MISSIONS

PRÉSENTATION DU SERVICE

Missions

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, en septembre 2016, la collectivité a mis en conformité ses statuts. En ce qui concerne la compétence légale obligatoire en matière économique, elle inclut : la politique locale du commerce, le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire et la promotion du tourisme.

Le poste de chargé de mission économie fait l'objet d'une **mutualisation avec le PNR de Chartreuse pour 50%** et a pour missions :

- gestion de 6 zones d'activités économiques soit 45ha et du pôle tertiaire,
- accueil des porteurs de projets créateurs et repreneurs d'activité,
- contact privilégié avec les entreprises du territoire,
- recherche de financement pour les entreprises et créateurs selon les projets,
- animation commissions et instances de travail,
- participation aux actions des communes, partenaires et réseaux (privés ou institutionnels),
- apport de données, renseignements, contacts, selon les sollicitations,
- communication économique et réalisation ou participation à des événements économiques.

Moyens et gouvernance

Suite aux dernières élections communales et à la recomposition du Conseil communautaire, Patrick FALCON, délégué communautaire de Saint Joseph de Rivière a été élu nouveau Vice-président à l'économie et au numérique lors du conseil communautaire du 13 avril 2017 en remplacement de Roger VILLIEN.

La commission économie **est composée de 20 membres**. Elle s'est réunie **5 fois en 2017**.

EMPLOIS ET FORMATION

En 2017, la collectivité a été partenaire de la Maison de l'Emploi pour le projet **une Formation - un Emploi** pour l'Ets Paturle Aciers.

- organisation de deux journées d'informations collectives qui ont réuni 160 personnes dont une journée au pôle tertiaire.
- suite aux tests, entretiens et visites de l'entreprise : 10 personnes ont intégré la formation de conduite de systèmes de production automatisés et seront ensuite intégrées dans l'effectif de Paturle Aciers via un CDI.

ACCOMPAGNEMENT

Le service économie a reçu, en 2017, 44 porteurs de projets et entreprises.

Plus d'une trentaine pour des projets de création / reprise d'entreprises et une dizaine sur des projets de développement ou besoin immobilier.

La Communauté de Communes joue le rôle de guichet unique et permet d'orienter les créateurs d'entreprises vers les bons dispositifs en fonction de leur projet et besoin, et ce sur les structures savoyardes ou iséroises.

Le Réseau initiative octroie des prêts d'honneur à taux 0% pour les créateurs, repreneurs, entreprises en développement ainsi que des garanties bancaires.

- adhésion à initiative Pays voironnais : 10 080€/an,
- adhésion à Initiative Savoie : Gratuit,
- adhésion à Alizé Savoie, dispositif d'accompagnement en appui en compétences et finances aux PME : 1 597€/an. 1 PME a bénéficié d'un appui technique et financier.

La Communauté de Communes a organisé 2 visites d'entreprises en partenariats avec le Club des Entrepreneurs en Chartreuse.

Les élus et entrepreneurs ont pu découvrir les entreprises Matériel Médical et Couleurs Bois puis Azur Confort suite à la reprise de l'entreprise par Raphael VOISINE en début d'année 2017.

Visite de l'entreprise Azur Confort



ENTREPRISES

AIDES A L'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de la 3^{ème} tranche de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural portée par le Parc de Chartreuse, 3 comités de pilotage ont eu lieu et 19 entreprises de proximité de Coeur de Chartreuse ont obtenu des subventions pour leurs investissements, une entreprise a eu un refus.

Subvention Communauté de Communes Coeur de chartreuse accordée : **47 419.70€** (FISAC obtenu via le PNRC: 47 419.70€)

Tableau de suivi des subventions versées en 2017

Entreprises	Investissement	Montant d dépenses HT éligibles	Subvention PNRC (Etat)	Subvention CC Coeur de Chartreuse	TOTAL
Droguerie GUINAULT	Façade et éclairage LED	7 295 €	750 €	750 €	1 459 €
Le Café du centre	Modernisation complète du commerce et Investissement matériel	50 000 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €
Pizza Broc	Investissement matériel + aménagement du local	50 000 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €
El Gontier Terrassement Espace vert	Investissement matériel	12 615 €	1 262 €	1 262 €	2 523 €
Restaurant L'Ôberge	Modernisation complète du restaurant et Investissement matériel	34 994 €	3 499 €	3 499 €	6 999 €
Bar Le Galetas	Modernisation complète et Investissement matériel	26 366 €	2 637 €	2 637 €	5 273 €
Restaurant Chez Nèna	Modernisation du local et Investissement matériel	15 262 €	1 526 €	1 526 €	3 052 €
Boulangerie Thomas Hartmann	Investissement matériel	13 101 €	1 310 €	1 310 €	2 620 €
Maçonnerie Dos Santos	Investissement matériel	13 011 €	1 301 €	1 301 €	2 602 €
Institut SAMARA	Investissement matériel	19 500€	1 950 €	1 950 €	3 900 €
Tabac-Presses Au fil des pages	Modernisation complète et Investissement matériel	50 000€	5 000 €	5 000 €	10 000 €
Badiane Créations	Agencement du local	8 222 €	822 €	822 €	1 644 €
Aux délices de St Laurent	Modernisation du local et Investissement matériel	35 366 €	3 537 €	3 537 €	7 073 €
Goûts et Saveurs	Investissement matériel	31 268 €	3 127 €	3 127 €	6 254 €
Boucherie Enselme	Investissement matériel	42 176 €	4 218 €	4 218 €	8 435 €
D&B Charpente	Investissement matériel	41 531 €	4 153 €	4 153 €	8 306 €
Ml ombre-mi soleil	Modernisation du local	10 499 €	1 050 €	1 050 €	2 100 €
Le fournil de St Pierre de Chartreuse	Investissement matériel	12 990€	1 299 €	1 299 €	2 598 €
	TOTAL	474 197€	47 420 €	47 420 €	94 839 €

DISTILLERIES DE CHARTREUSE A ENTRE DEUX GUIERS

Zone d'Aiguenoire

La Communauté de Communes a proposé aux Liqueurs Chartreuse, en décembre 2014, l'implantation de leur 5^{ème} distillerie sur le site du mas d'Aiguenoire appartenant à la Communauté de Communes. Le choix de ce site paraissait évident au regard de son histoire. La collectivité et les Liqueurs de Chartreuse ont alors conjugué leurs efforts et leurs moyens pour élaborer un projet répondant aux besoins de sécurité et de développement des Liqueurs Chartreuse pour les prochaines décennies dans le respect du site et de son environnement naturel et humain.

Les travaux de la construction de la distillerie et travaux de viabilisation du site par la Communauté Communes ont été réalisés en 2017 avec une **mise en service de la Distillerie début novembre**.

ZI & ZA

EN GESTION

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse gère 6 zones d'activité économiques :

ZI Chartreuse Guiers à Entre deux Guiers

Rénovation des ateliers communautaires sur la zone.



ZA Grange Venin à Saint Laurent du Pont

Travail avec l'entreprise PETIT Thermoformage sur le projet de réhabilitation d'une ancienne scierie pour relocaliser leur site de production actuellement basé sur la commune des Echelles.



ZA le Maillet aux Echelles



ZA La Froidière à Saint-Christophe sur Guiers

Travaux de voirie, aménagement et gestion des eaux pluviales



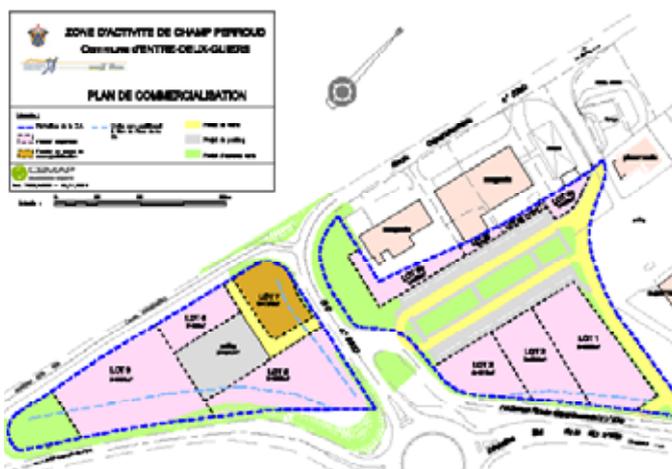
ZA Le Petit Chenevey à Saint-Pierre d'Entremont (73)



ZAC Champ Perroud

Les travaux d'aménagement, voiries, espace verts, trottoirs ont été faits en 2017.

Ouverture du contrôle technique au 1^{er} trimestre 2017. D'autres projets commerciaux sont en cours d'étude.



INFORMATION DES USAGERS



ACTIONS

OBJECTIFS

Suite à sa réflexion sur le lancement d'outils d'information, la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse en 2016 a mis en oeuvre tous les supports nécessaires à ses besoins de communication.

Pour rappel, les objectifs visés étaient de clarifier les missions de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse vis à vis du public en commençant par :

- définir les compétences et les missions,
- humaniser les actions,
- incarner le nouvel élan politique,
- créer une cohérence parmi les différents émetteurs,
- développer la transparence et la transmission d'informations au sein même de l'institution et avec les acteurs extérieurs...

NOS PUBLICATIONS

Suite aux retours, ci-dessus, la communication de la Communauté de Communes se devait de répondre au besoin d'informations des usagers et d'être au plus près d'eux.

C'est pourquoi les élus ont fait le choix de publier deux supports papiers, un magazine et une newsletter qui sont distribués directement dans les 7 521 boîtes aux lettres du territoire.

- le magazine bimestriel **Regards de Chartreuse**
- la newsletter trimestrielle **Trait d'union de Chartreuse**
- le flash infos hebdomadaire.

Regards de Chartreuse

Le journal de 24 pages, de la Communauté de Communes, est composé d'un dossier central portant sur un thème différent à chaque parution : petite enfance, déchets, assainissement, développement économique local, projet de territoire... ; et de quelques pages consacrées à l'actualité institutionnelle.

Le contenu des articles vise à :

- inscrire l'action de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse dans le quotidien des habitants,
- susciter une identification des habitants au territoire,
- développer les connaissances des publics sur les compétences de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.

Trait d'union de Chartreuse

La lettre d'actualités de la Communauté est éditée avec deux numéros entre chaque diffusion du magazine, soit un total de 4 numéros par an.

Dans un format 4 pages, les objectifs de cette publication sont essentiellement :

- d'établir un pont entre le site Web et le support papier de type NewsLetter
- de rendre publiques les décisions et informations relatives à la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.
- de développer la notoriété et l'image de l'institution auprès des habitants et des acteurs locaux.

Flash infos

Le flash infos de la Communauté de Communes est envoyé toutes les semaines en fonction de l'actualité du site internet.

Cette newsletter envoyée par mail permet de tenir informer les usagers des nouveautés du site :

- actualités (inauguration, évènement sportifs),
- évènements à venir (spectacles, festivals, formations compostage...),
- informations pratiques (déchèterie, guide des bonnes pratiques, programme handicap)...

SITE INTERNET

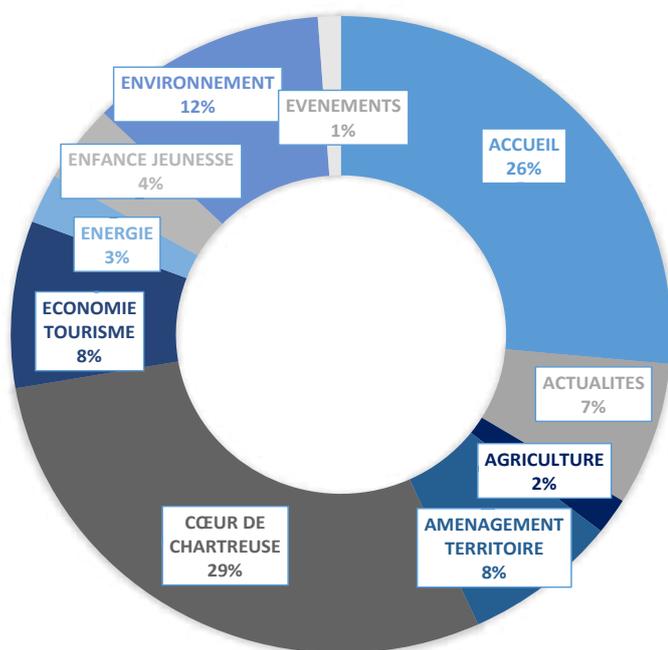
Mis en ligne en juin 2016, le site internet de la collectivité est régulièrement mis à jour et complété par les services afin de présenter l'ensemble des compétences et missions de la collectivité, ainsi que son territoire et son actualité.



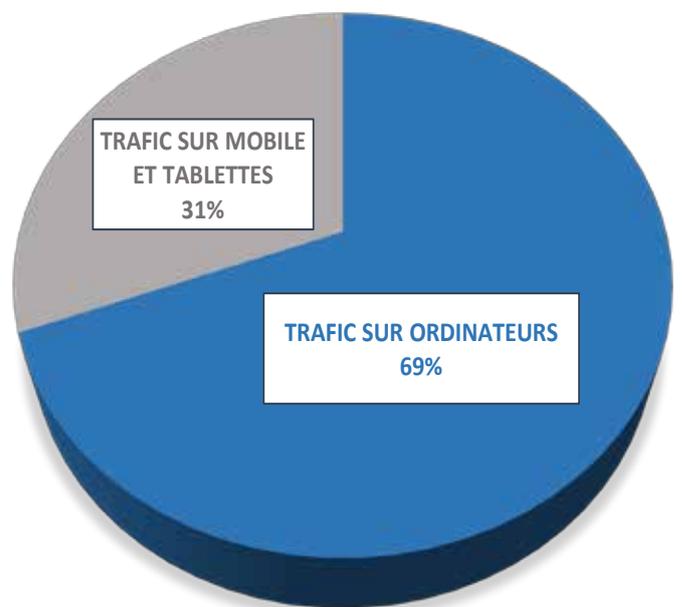
INDICATEURS

OUTILS STATISTIQUES

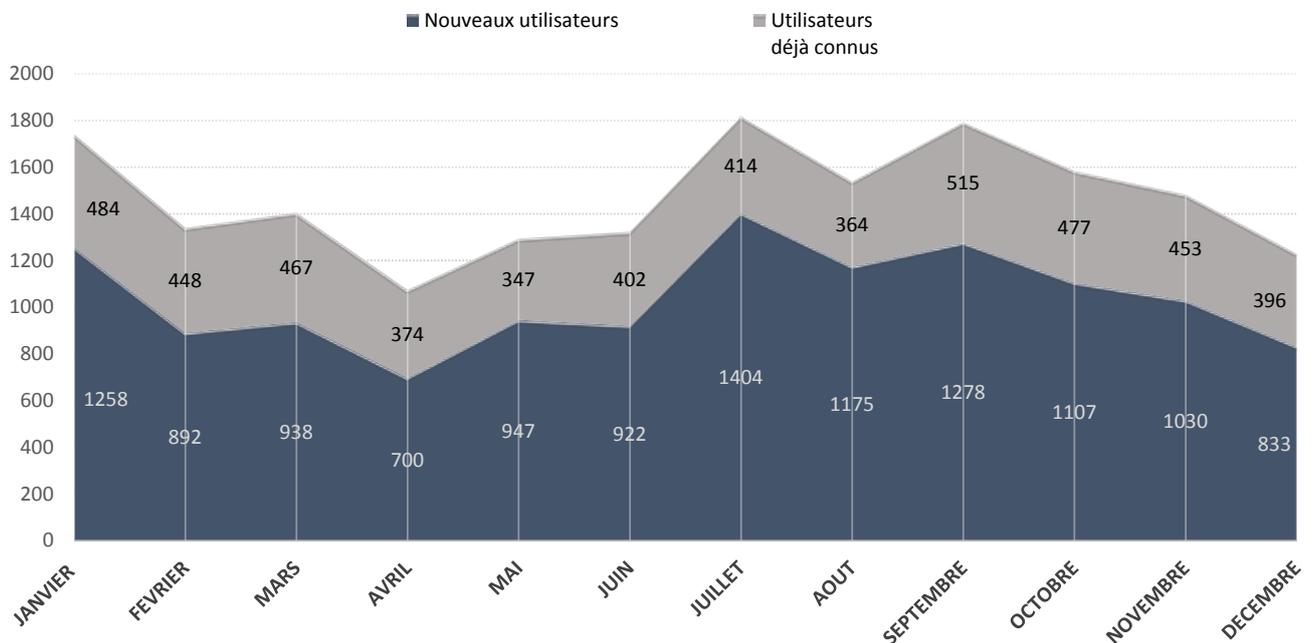
Pages consultées par catégorie et compétence



Types de moyens de connection au site internet



Consultation du site par mois et types d'utilisateurs



ÉVOLUTION

ÉVOLUTIONS DU SERVICE

L'année 2017 est marquée par :

- **au niveau du personnel** : la formation aux outils de conception graphique et retouche photos de la chargée de communication ce qui a permis d'internaliser les missions de conception de tous les supports de communication (magazine, newsletter, site internet, affiches, carte de voeux...)
- **au niveau financier** : le budget communication affiche une baisse des coûts de conception de - **18 677€** par rapport à 2016 avec une réintégration en interne de la conception des supports suite à la formation du personnel.
- **au niveau courant** : la collectivité a fait le choix de maintenir tous les supports papier de communication.
- la mise en place d'une newsletter par mail reprenant les actualités du site internet
- la publication continue d'actualités sur le site internet en lien avec nos partenaires
- **au niveau matériel** : la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse a investi dans l'acquisition du Pack ADOBE et s'est dotée des logiciels de PAD Indesign et Photoshop pour être autonome dans la conception des magazines et newsletters.

2017 : EN RÉSUMÉ

Parutions papier

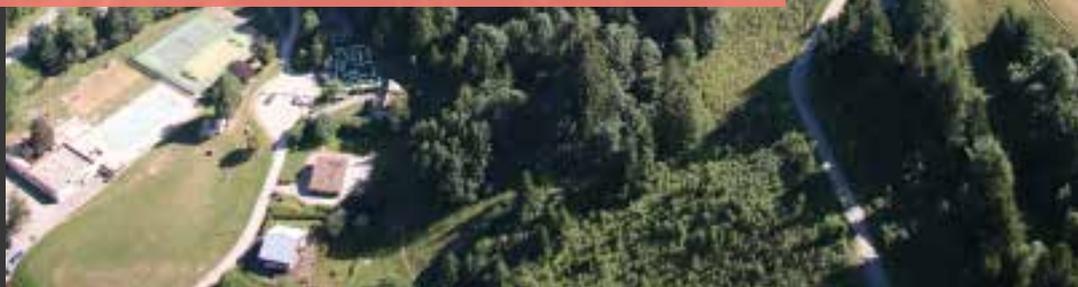
- **2 magazines** Regards de Chartreuse
- **4 newsletters** Traits d'union de Chartreuse ont été distribuées dans les 7521 boîtes aux lettres du territoire

Parutions web

- **17 625 personnes** ont consulté le site internet de la Communauté de Communes entre la date de sa mise en ligne et le 31 décembre 2016.
- **39 217 pages** consultées
- **27 Flashs infos** ont été envoyés par mail aux 815 abonnés.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



URBANISME

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est active sur trois champs de compétence ayant trait à l'urbanisme, elle :

- instruit pour le compte de certaines communes (15 sur 17) les demandes d'autorisation du droit des sols : c'est-à-dire qu'elle regarde la conformité des demandes au regard des règles en vigueur et propose des décisions aux maires, compétents pour signer ces demandes
- élabore et modifie les documents d'urbanisme du territoire.
- organise les services de permanences architecturales gratuites dans les communes

ÉLABORATION ET MODIFICATION DES DOCUMENTS D'URBANISME DU TERRITOIRE

Modification du PLU des Echelles

En 2016, la Communauté de Communes a procédé à la modification du PLU de Les Echelles, portant sur le secteur de la base de loisirs. Cette modification du PLU est entrée en vigueur en mars 2017.

Etudes préliminaires à la modification du PLU de Saint Joseph de Rivière

A la demande de la commune de Saint Joseph de Rivière, la Communauté de Communes a réalisé des études préliminaires pour opérer une modification sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation En Rivière, située au cœur du village.

Cette étude vient réinterroger le périmètre du projet initial, ainsi que les conditions d'accès, et vérifie la faisabilité économique de ces éléments. Une réunion publique d'information des riverains a eu lieu en février 2017.

Les études ont été mises en suspens le temps de la restitution d'une étude sur l'aléa inondation du Guiers menée par les services de l'Etat.

Modification du PLU de Saint Pierre d'Entremont Savoie

A la demande de la commune de Saint Pierre d'Entremont Savoie, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a lancé la modification simplifiée n°2 du PLU de Saint Pierre d'Entremont Savoie,

Cette modification porte principalement sur le passage de zones naturelles en zones agricoles, et ce afin de faciliter le maintien des exploitations agricoles en place. L'enquête publique devrait intervenir au 1^{er} semestre 2018.

Suivi des contentieux

Procédure de Recours contre le PLU de Saint Thibaud de Couz >> mémoire en défense réalisé. Jugement début 2018

Procédure de recours contre le PLU de Les Echelles >> mémoire en défense réalisé. Attente du jugement.

ÉLABORATION DU PLUI H VALANT SCOT

Pour mémoire, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Cœur de Chartreuse a été lancé en 2016, avec des sessions d'information des habitants, des enquêtes auprès des élus et des habitants, ainsi que l'élaboration et le partage d'un diagnostic du territoire. En 2017, les élus du territoire ont élaboré et débattu des orientations politiques (Projet d'Aménagement et de Développement Durable = PADD) .

Janvier 2017 : Finalisation des orientations du PADD

- Comité de pilotage PLUI et commission économique : validation des orientations économiques du PADD
- Comité de pilotage PLUI : validation des orientations du PADD concernant l'habitat et les hypothèses de croissance démographique
- Comité de pilotage PLUI et commission tourisme : validation des orientations du PADD concernant l'habitat et les hypothèses de croissance démographique

Février 2017

- Présentation PADD aux personnes publiques associées.
- Débat du PADD dans les 17 conseils municipaux et en Conseil communautaire. À Miribel les Echelles, Saint Pierre de Chartreuse et La Bauche, où les Conseils municipaux ont été renouvelés, des séances de présentation du diagnostic ont été formalisées avant le débat du PADD, afin de permettre aux nouvelles équipes de disposer de l'ensemble des informations nécessaires.

Mars et avril 2017 : retour des personnes publiques associées sur le projet de PADD

- Démarrage du travail sur les secteurs de projet habitat (zonage) avec ateliers habitat et comités de pilotage. Premières discussions avec les élus concernant la programmation habitat et les secteurs de projet.
- Comité de pilotage PLUI et commission environnement. Validation des tracés et des niveaux de protection à inscrire pour les corridors et réservoirs de biodiversité

URBANISME

- Ajustements du PADD suite aux remarques des communes et des PPA
- Lancement de l'élaboration des cartes d'aléas multirisques désignation du groupement RTM 73 et Alpesgéconseil après appel d'offre
- Lancement de l'élaboration des schémas directeurs eau et assainissement : désignation du groupement Profils Etudes / Ateau après appel d'offres.

Mai 2017 : débat de la nouvelle version du PADD avec les habitants

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a organisé **4 réunions publiques de débat avec les habitants** sur les orientations politiques du PLUI, c'est-à-dire le Projet d'aménagement et de développement durables. Ces réunions font suite à celles de l'automne 2016, où les éléments de diagnostic ont été présentés aux habitants.

Les participants ont été informés de ces réunions par la presse locale, le journal d'information de la Communauté de Communes, ainsi que des invitations diffusées dans les 7 521 boîtes aux lettres du territoire. Le projet de PADD est consultable en ligne sur le site www.coeurdechartreuse.fr, depuis début mai 2017.

Les réunions se sont tenues dans 4 secteurs géographiques différents : Miribel les Echelles, Saint Laurent du Pont, Saint Thibaud de Couz et Saint Pierre de Chartreuse.

Au total ces réunions ont mobilisé **environ 150 participants** et suscité plus d'une centaine d'expressions différentes. Lors de ces différentes séances, le Vice-président en charge de l'aménagement à la Communauté de Communes, accompagné de l'urbaniste au bureau d'étude EPODE, a rappelé ce qu'est le PLUI H, les raisons qui poussent à son élaboration et le cadre juridique à prendre en compte. Ils ont ensuite présenté le contenu des 4 orientations politiques du futur PLUI de Cœur de Chartreuse, avec un focus important sur la question de l'économie de foncier. Les participants étaient ensuite invités à visiter l'exposition présentant les 4 orientations et à participer à des groupes de débat sur les orientations du PADD.

Juin à septembre 2017

- Comité de pilotage PLUI et commission patrimoine pour le lancement du travail sur le paysage, le patrimoine et les constructions isolées, avec les CAUE 38, 73, les directions départementales en charge du patrimoine et le Parc naturel régional de Chartreuse
- Obtention d'une subvention de 414 000 € (80 %) de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, pour le financement des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement

- Arbitrages de la commission tourisme et du comité de pilotage PLUI sur la programmation et les secteurs de projet touristique (traduction réglementaire des orientations du PADD)
- Correction de la note sur le point mort

Novembre et décembre 2017

- Présentation du projet de "bilan ressource besoin eau potable" + diagnostic eau et assainissement aux partenaires eau et assainissement (gestionnaires, ARS, Départements, agence de l'eau...)
- Arbitrages de la commission énergie et du comité de pilotage PLUI sur les éléments à inscrire dans le Programme d'Orientation et d'action en faveur de l'Habitat, le règlement du PLUI et le zonage concernant les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.
- Réunion de présentation aux communes concernées des projets de cartes sur l'aléa inondation Guiers et affluents par les services de l'Etat, des projets de cartes d'aléas multirisques réalisées par la Communauté de communes Cœur de Chartreuse sur les communes de Saint thibaud de Couz, Saint Christophe la Grotte, Les Echelles, St Franc, Miribel les Echelles, Entre Deux Guiers et Saint Joseph de Rivière. Explication de la méthode de traduction réglementaire
- Arbitrages de la commission économie et du comité de pilotage PLUI sur les éléments à inscrire dans le règlement du PLUI et le zonage concernant les secteurs de développement économique et les espaces économiques
- Présentation du projet de bilan ressource besoin eau potable + diagnostic eau et assainissement, validation des campagnes de mesures complémentaires et des plans réseaux
- Réunion de travail avec les partenaires habitat : propositions concernant les actions à inscrire dans le volet habitat en faveur de l'information des demandeurs de logements sociaux et du développement de l'habitat social
- Comité de pilotage PLUI H : information des élus sur les Orientations d'Aménagement et de programmation et proposition de secteurs de projet pour l'habitat.
- Réunion avec les services de l'Etat Isère et Savoie- remarques sur la programmation habitat. Obtention d'une subvention de 17 000€ pour le financement des cartes d'aléas.
- Présentation aux partenaires en charge du patrimoine (associations, services de l'état, CAUE), du travail effectué par les communes sur les éléments de patrimoine paysager à protéger dans le règlement et le zonage du PLUI- Formulation de propositions pour les élus

AUTRES MISSIONS

AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Le service urbanisme mutualisé fonctionne depuis juillet 2015.

Au cours de l'année 2017, le service a connu un changement de personnel, avec l'arrivée de la nouvelle gestionnaire : Elodie ANNEQUIN.

Le travail porte essentiellement sur l'instruction des demandes d'autorisations du droit du sol déposées dans les communes et transmises au service. La Communauté de Communes réalise les demandes de pièces complémentaires et les arrêtés nécessaires à la délivrance des autorisations de construction.

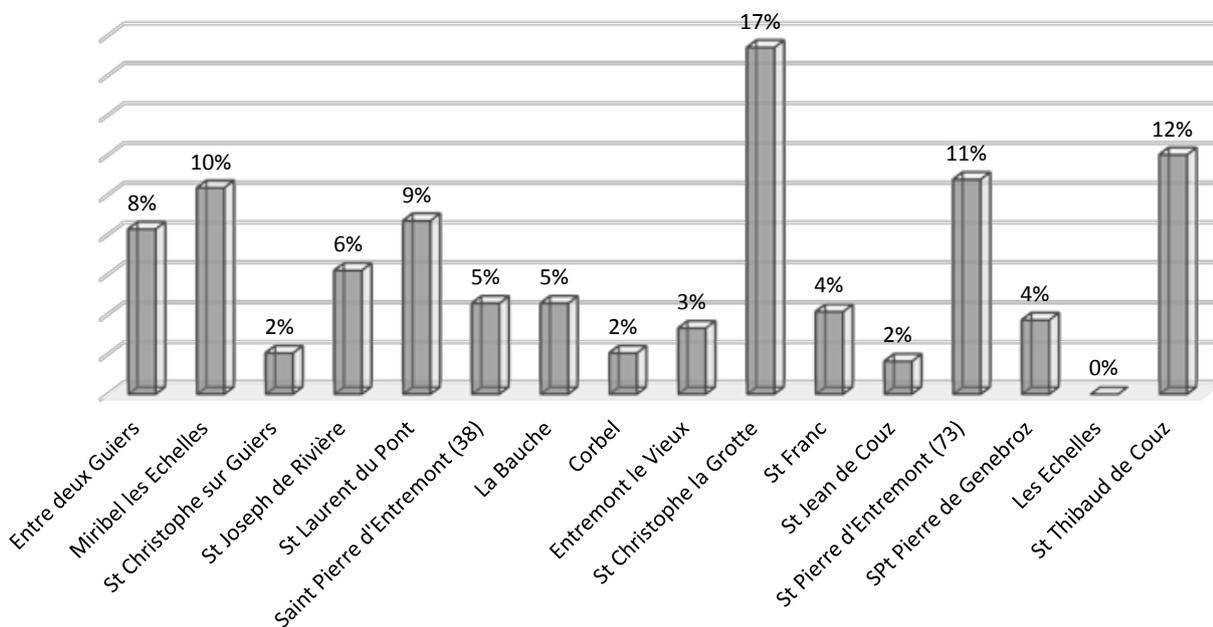
La commune reste l'interlocutrice privilégiée du porteur de projet et le point d'entrée pour l'information sur les documents d'urbanisme.

En 2017, sur le territoire communautaire 524 dossiers ont été déposés, dont 241 ont été instruits par la Communauté de Communes, le reste étant instruit par les communes (certificat d'urbanisme et déclarations préalables).

Des réunions d'échange et d'information sont régulièrement mises en place à destination des agents communaux en charge de l'urbanisme pour assurer un point sur les actualités réglementaires et évoquer le fonctionnement du service

INDICATEURS

Répartition par commune des dossiers instruits en 2017



AUTRES

Consultance architecturale

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse organise et finance des permanences architecturales dans chaque commune. 3 architectes conseils interviennent. Sur l'année 2017, **53 personnes** ont pu bénéficier d'un rendez-vous avec un architecte conseil.



The image is a composite graphic. The left side is a solid reddish-orange background with two white horizontal bars at the top. The right side is a photograph of a mountain valley. The foreground shows a small village with a road and buildings. The middle ground is a dense forest. The background features rolling green hills and a large, sharp mountain peak under a blue sky. The text 'AGRICULTURE FORÊT ET PATRIMOINE' is overlaid on the reddish-orange background in white, bold, sans-serif font.

AGRICULTURE FORÊT ET PATRIMOINE

COOPÉRATIVE LAITIÈRE

COOPÉRATIVE LAITIÈRE DES ENTREMONTS

Pour rappel, la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse est compétente en matière de développement économique sur le volet agricole ; elle est notamment propriétaire des locaux occupés par la coopérative laitière des Entremonts en Chartreuse à Entremont le Vieux.

La coopérative laitière, ce sont **4 220 000 litres de lait transformés** en 2017; lait collecté auprès de 25 exploitations réparties sur l'ensemble du territoire. La coopérative a produit **490 tonnes de fromages**, dont 20% vendus à la SICA du Granier, magasin attenant.

Le portage des travaux d'extension des caves d'affinage a été validé en 2015 par la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, les marchés de travaux ont été attribués et les travaux ont démarré. Poursuivis en 2016, dans les conditions particulières de travail puisque le site était occupé par l'activité de transformation du lait ce qui a ralenti l'enchaînement des phases de travaux.

Les travaux **ont été achevés en 2017**.

La Communauté de Communes a assuré la coordination et suivi la fin de chantier en interne.

- **Coût des études et travaux : 1 410 000 € HT**
- Subventions 40% du total (Conseil Savoie Mont-Blanc, Conseil Départemental de l'Isère, Région Rhône-Alpes) : **563 000€**.

Un avenant au bail liant la Coopérative et la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse sera établi en 2018. Les loyers annuels facturés à la coopérative laitière pendant la durée du bail couvriront l'ensemble des restes à charge (coût total des travaux - subventions).



AIDA ET FORÊT

AIDE INTERCOMMUNALE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Objectifs

En décembre 2016, dans le cadre de sa compétence en matière d'agriculture et considérant que l'activité agricole est un des piliers de l'économie du territoire, la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse a voté la mise en place d'une aide à l'agriculture : **Aide Intercommunale de Développement Agricole (AIDA)**.

L'AIDA concerne deux types d'aides :

- aux **installations** en agriculture (à hauteur de 4 000€ maximum) et
- aux **projets d'investissement** (à hauteur de 8 000€ maximum) selon des critères d'éligibilité et d'autres financements obtenus.

En 2017, une première aide a été attribuée au projet suivant :

GAEC de la Bergerie – Saint Pierre de Genebroz - Elevage de brebis laitières, transformation en fromages et yaourts ; production de viande d'agneau de Chartreuse, préparée sur place.

L'investissement porte sur un montant de **124 085€ HT** :

- Construction d'une chaufferie centrale bois déchiqueté et réseau de chaleur
- Production d'eau chaude sanitaire par des panneaux solaires thermiques

Aide attribuée : 8 000€

Visite du GAEC de la Bergerie - St Pierre de Genebroz



FORÊT ET PATRIMOINE

Action réalisée

Dans le cadre de sa compétence en matière de forêt, la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, en 2017, a participé à l'organisation de la Fête de la Forêt de Montagne.

La Fête de la Forêt de Montagne a été organisée du 15 au 18 juin 2017 à Saint Pierre de Chartreuse. Réunissant l'ensemble des acteurs de la forêt et filière bois du territoire Coeur de Chartreuse, l'organisation est portée par l'Association des communes forestières de l'Isère. La Communauté de Communes a participé à hauteur de **5 000€** pour l'organisation de cet événement rassembleur.



PLAN PASTORAL

MISSIONS

Le Plan pastoral territorial de Chartreuse, mené par le Parc naturel régional de Chartreuse permet de mettre en œuvre des actions en faveur de la gestion de l'espace et du pastoralisme. Les projets suivants sont portés par la Communauté de communes Cœur de Chartreuse, et réalisés ou démarrés en 2017.

TRAVAUX RÉALISÉS OU DÉMARRÉS

Réfection de l'accès à l'alpage de Chapareillan

L'Alpette de Chapareillan est un **alpage de 240 hectares** situé sur la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse, sur la commune de Chapareillan. Cet alpage est exploité par un Groupement Pastoral dont les membres viennent principalement de Chapareillan et d'Entremont-le-Vieux.

Le chemin d'accès est raide et accidenté, et se dégrade d'année en année. Les travaux permettront d'améliorer le tracé du chemin en plusieurs points et d'assurer durablement la praticabilité, en gardant l'esprit d'un chemin muletier.

Le portage des travaux a été validé en 2016.

- **Coût des travaux : 47 586 € HT**
- Subvention : 70% (FEADER et Région Rhône Alpes)

Les travaux ont démarré en octobre 2017, sur le secteur en Réserve Naturelle ; interrompus en novembre par la neige. La reprise et fin des travaux est programmée pour le printemps 2018.



Aménagement réserves d'eau Secteur Le Mollard - Corbel

Plusieurs réserves d'eau (3) ont été mises en place, ainsi que les aménagements d'eau aux pâtures en différents points, sur ce secteur très pentu. Ces travaux permettent de faciliter et fiabiliser l'approvisionnement en eau des parcs, favorisant l'entretien de l'espace.

Les travaux ont été réalisés en octobre 2017.

- **Coût des travaux : 14 880€ HT**
- Subvention : 70 % (FEADER et Région Rhône Alpes)

Reprise du captage des Nantets - Entremont-le-Vieux

Les travaux consistent en une reprise d'un captage de source et pose d'une réserve afin d'alimenter les parcs en eau en différents points, sur un secteur très pentu, non mécanisable. Une alimentation en eau pérenne permet d'assurer un pâturage plus soutenu et ainsi un meilleur entretien de l'espace.

Les travaux ont été réalisés en novembre 2017.

- **Coût des travaux : 12 770€ HT.**
- Subvention : 70 % (FEADER et Région Rhône Alpes)

Accompagnement du groupement pastoral de l'Emeindra - Alpage de Chamechaude

Cet alpage est exploité par le groupement foncier pastoral de l'Emeindra ; son périmètre est situé pour partie sur le territoire de la Communauté de **Communes Cœur de Chartreuse (28%)** et pour partie sur le territoire de la **Métropole Grenobloise (72%)**.

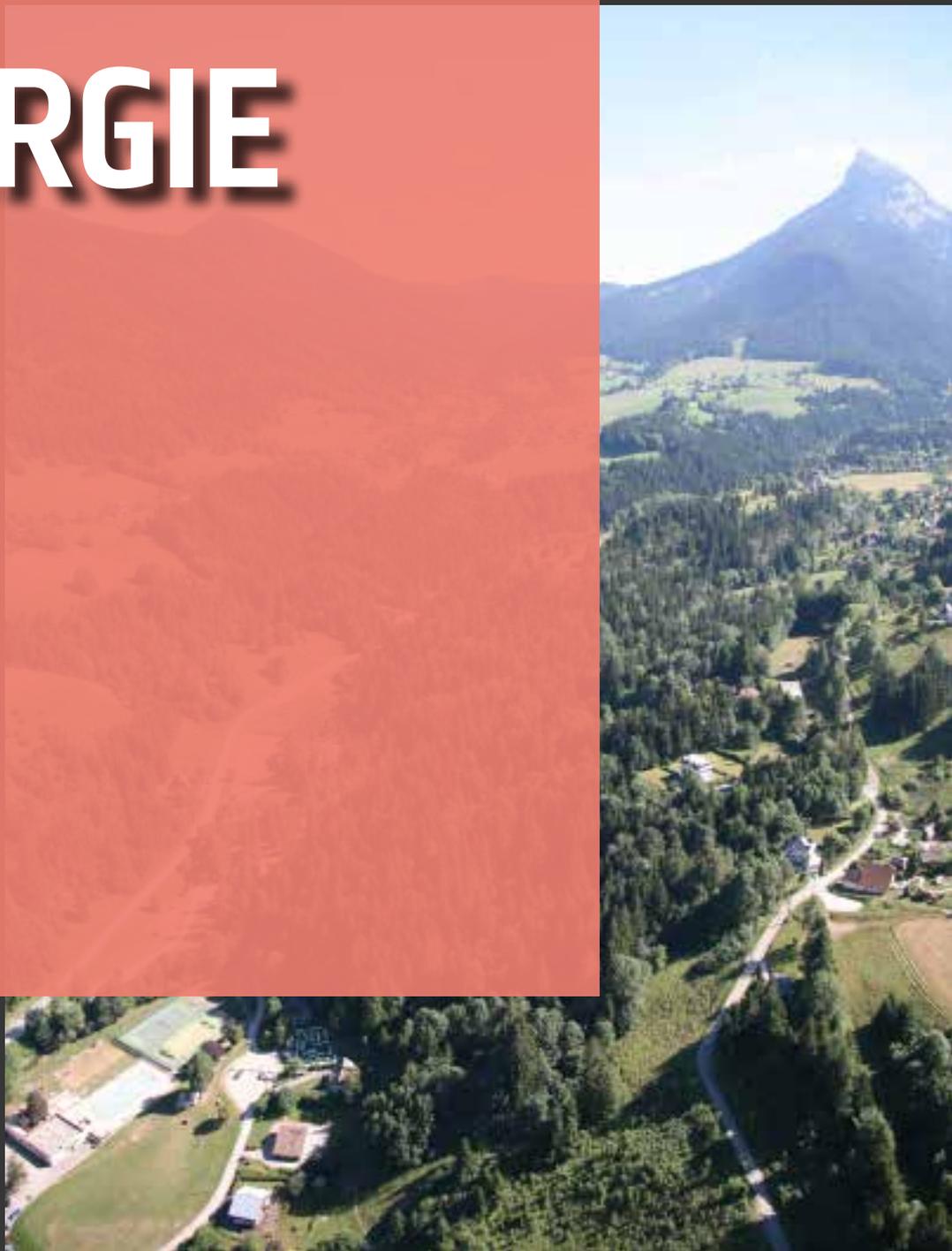
L'alpage de Chamechaude présente des particularités fortes qui contraignent son exploitation, en termes de gestion des affluences et des zones fréquentées :

- fréquentation touristique et de proximité très importante, de randonneurs toutes saisons, coureurs et autres, en provenance du bassin grenoblois notamment (comptage à plus de 15 000 passages lors de l'été 2015).
- alpage partagé en deux unités distinctes, versant ouest de la montagne de Chamechaude et versant sud.

Ces éléments conjugués impliquent l'**emploi d'un berger à temps plein**, en charge de la conduite du troupeau mais également de l'accueil, sensibilisation, information des randonneurs afin de réduire les conflits d'usage et prévenir les conduites inadaptées. Le berger a également des missions d'observation naturalistes (faune, flore) dans un secteur à enjeu pour le Tétralyre notamment.

Au regard de l'importance stratégique de cet alpage, et considérant la mission d'intérêt général menée par le groupement, la Communauté de communes a validé en mars 2017 une **convention d'une durée de 5 ans** avec le groupement pastoral de l'Emeindra, basée sur une **aide annuelle de 1 680€**, ajustée au prorata des surfaces situées sur le territoire.

ÉNERGIE



TEPOS ET TEPCV

PARTICIPATION A LA STRATEGIE TEPOS

Le programme TEPOS (Territoire à Energie Positive) est porté conjointement par le Parc naturel régional de Chartreuse et la Communauté d'agglomération du Pays voironnais. Le territoire Voironnais Chartreuse a été lauréat du label régional TEPOS fin juin 2015.

La démarche TEPOS permet de définir un cadre stratégique pour le territoire à énergie positive (définition du projet du territoire, de son programme d'action, réalisation des études de développement des énergies renouvelables, etc...) permettant d'atteindre l'équilibre entre la demande en énergie et la production d'énergie renouvelable locale à l'horizon 2050. La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, au cœur de ce grand territoire porte les réflexions au sein de la commission énergie ainsi que la mise en œuvre des actions.

Au cours de l'année 2017, la Communauté de Communes a participé aux **instances de réflexion et de définition de la stratégie TEPOS** de ce territoire à Energie Positive :

- comités de pilotage,
- comités techniques,
- et ateliers thématiques, animés par le Parc de Chartreuse.

Inauguration Rezo Pouce



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

En 2017, dans le cadre du programme TEPCV, la Communauté de communes a fait l'acquisition de 2 véhicules électriques, renouvelant sa flotte de véhicules légers.

Toujours avec les aides financières du programme TEPCV, la Communauté de Communes a commandé 2 vélos à assistance électrique, pour les déplacements professionnels des agents, et permettre de faire un test in situ.

Le SEDI - Syndicat des Énergies de l'Isère - est maître d'ouvrage du réseau public de bornes de recharges. En 2016, la Communauté de Communes a validé le **réseau de déploiement des bornes IRVE** - infrastructures de recharge de véhicules électriques sur le territoire, et a voté une **aide financière à hauteur de 900€** pour chacune des 4 bornes prévues. En 2017, une première borne a été mise en service à Saint Laurent du Pont.

PROGRAMME OPÉRATIONNEL TEPCV

Le dispositif TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) bénéficie du fond de transition énergétique mis en place au niveau national. Cela permet le financement des investissements en faveur de la transition énergétique.

En 2016, le territoire Voironnais Chartreuse a été retenu pour son programme TEPCV.

Projets démarrés

Au cours de l'année 2017, plusieurs projets ont démarré sur Cœur de Chartreuse, parmi lesquels :

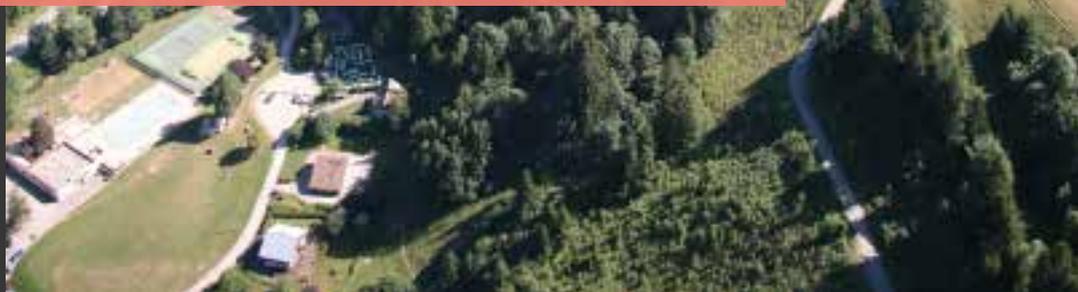
- **réhabilitation de bâtiments publics**, soutenus sur la partie rénovation thermique – Maison des Arts à Saint Laurent du Pont ; bâtiment de La Poste et de logements sociaux à Saint Pierre d'Entremont et bâtiment abritant diverses activités à Entremont le Vieux.
- **mise en place du Rézo Pouce**, avec la pose des panneaux de signalisation des emplacements d'auto-stop organisé, dispositif sécurisant et légitimant la pratique de l'auto-stop. Cette réalisation est mise en œuvre en partenariat avec les territoires voisins de Cœur de Chartreuse et en collaboration étroite avec le PNRC.
- vote du **Fond de soutien intercommunal à la rénovation de l'éclairage public**,
- **acquisition d'un extracteur de miel** grande capacité, en lien avec le Parc naturel régional et le groupement d'apiculteurs professionnels mobilisés dans la démarche,
- démarrage des études pour le **projet d'extension de la plateforme bois** énergie de Saint Thibaud de Couz.

SENSIBILISATION ET CONSEIL EN ÉNERGIE

En octobre 2017, la Communauté de Communes a validé une convention de partenariat avec l'ASDER (Association départementale des Energies Renouvelables) de la Savoie et avec l'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Énergie) en Isère, afin de mettre en place un **programme de sensibilisation et de conseil à la rénovation thermique des logements** :

- un **point info énergie** indépendant et neutre est proposé depuis fin 2017 aux habitants tous les mois en Cœur de Chartreuse : conseil travaux, gestes du quotidien...
- **des soirées thermographique** et mises à disposition de kit thermographiques prévues pour 2018.

PATRIMOINE IMMOBILIER



BÂTIMENTS

Pour les bâtiments dont elle a l'entière gestion, la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse assure le ménage et l'entretien des espaces verts. Pour réaliser les travaux de plomberie, de menuiserie ou encore d'électricité la collectivité fait appel à des prestataires extérieurs.

Ci-dessous le listing exhaustif des bâtiments gérés par le service technique de la collectivité, répartis par type d'utilisation.

ACTIVITÉS SPORTIVES

Etablissement multi-activités (EMA)

Basé sur la commune de Saint Pierre d'Entremont, l'établissement multi-activités est utilisé tout au long de l'année par les associations du territoire et autres structures (écoles, pompiers, collège, ESAT...). Il est composé d'un gymnase, d'un mur d'escalade, auxquels sont rattachés un terrain de foot et des terrains de tennis.

La gestion des plannings d'occupation de la salle par les associations ainsi que la location de la salle pour diverses manifestations est assurée par l'Association d'Animation pour le Développement des Entremonts en Chartreuse (AADEC).

ACTIVITÉS CULTURELLES

Salle Notre Dame à Saint Pierre d'Entremont

Basée sur la commune de Saint Pierre d'Entremont, c'est une salle de spectacle, théâtre et de cinéma (www.sallenotredame.fr) pour laquelle la collectivité participe aux frais de fonctionnement, ainsi qu'au prorata de la surface aux frais de réfection du bâtiment.

Salle de spectacle

Durant l'année 2017, l'Association d'Animation pour le Développement des Entremonts en Chartreuse (AADEC) a organisé :

- 6 spectacles professionnels dans le cadre de la saison théâtrale de l'AADEC regroupant 576 spectateurs.
- 15 soirées événementielles (festivals, conférences, projections, réunions publiques) pour 1 000 spectateurs environ.

Salle de cinéma

La salle Notre-Dame est aussi une salle de cinéma accueillant tous les samedis des films ou des documentaires récents. En partenariat avec Cinébus, il est entièrement géré par des bénévoles (tenue de caisse, communication...).

- 79 séances pour un total de 2 333 entrées en 2017.

Au total donc pour 2017 : 100 soirées ouvertes au public pour environ 4 000 spectateurs.

Gymnase de l'EMA - St Pierre d'Entremont



Bâtiment de l'EMA - St Pierre d'Entremont



BÂTIMENTS

ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Crèche Fées et Lutins

Basée sur la commune de Saint Pierre de Chartreuse, l'association gère son activité dans un bâtiment équipé, construit en 2010 et mis à disposition par la Communauté de Communes. La maintenance sur le chauffage et la centrale de traitement d'air est assurée par un prestataire.



Crèche Les Titounets de Chartreuse

Basée sur la commune de Saint Laurent du Pont, l'association gère son activité dans un bâtiment équipé, mis à disposition par la Communauté de Communes. La maintenance sur le chauffage est assurée par un prestataire. L'entretien des espaces verts est assuré par les agents communaux.

Crèche Le Sac à Jouets

Basé sur la commune de Saint Joseph de Rivière, le bâtiment datant de 2010 et ses équipements sont mis à disposition de l'association. La maintenance sur le chauffage et la centrale de traitement d'air est assurée par un prestataire. L'entretien des espaces verts et quelques petits travaux sont assurés par les agents communaux.



ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Gîte de l'Escale du Désert

Ancien foyer de ski de fond réhabilité en gîte d'étape et de séjour, situé sur la commune d'Entremont le Vieux, il permet d'accueillir **74 personnes dont 24 couchages**.

Dans une démarche de gestion éco-responsable, le gîte est chauffé par des panneaux solaires et une chaudière granulé-bois. De même pour l'eau chaude. Le gîte est accessible aux personnes à mobilité réduite (pour une chambre, la cuisine et la grande salle) et **labélisé TOURISME et HANDICAP**.

Plus d'informations via : www.gite-chartreuse.fr

Auberge et foyer de ski de fond

L'auberge se situe au-dessus du foyer de fond, sur les pistes de la station de ski nordique. Il permet un accueil de 100 personnes dans la salle principale. Une salle hors sac est également à disposition.

Le foyer de fond, situé sous l'auberge est géré par la Communauté de Communes et permet la location de ski de fond, de raquettes et de luges. La gestion de ces deux établissements a été déléguée. La collectivité n'intervient donc que dans le cas de grosses réparations comme la toiture par exemple.



ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES ET TERTIAIRES

Pôle tertiaire

Siège de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, situé sur la ZI Chartreuse Guiers à Entre deux Guiers, ce bâtiment éco-responsable abrite les bureaux administratifs de la collectivité mais également l'ONF et d'autres entreprises locataires de bureaux.



Ancien siège de la Communauté de Communes Chartreuse Guiers à Saint Laurent du Pont

Une partie des locaux de l'ancien siège de la Communauté de Communes Chartreuse-Guiers est occupé par Radio Couleur Chartreuse (www.radio-couleur-chartreuse.org). Une seconde partie du bâtiment a fait l'objet de travaux pour permettre à l'association le PAJ de s'y installer. Les travaux de ponçage et de peinture ont été assurés par les jeunes de l'association dans le cadre de l'opération menée par Adéquation donnant un coup de pouce aux jeunes pour réussir leur code.

Maison intercommunale

Basée à Saint Pierre d'Entremont, bâtiment de caractère cartusien héberge au rez-de-chaussée l'Office de tourisme des Entremonts, mais également l'AADEC, ainsi qu'une salle de réunion intercommunale.

ACTIVITÉS TECHNIQUES

Bâtiment de la Diat

Basé à Saint Pierre de Chartreuse, ce bâtiment est en partie loué à l'entreprise LA FABRIQUE DU SKI et à l'EPIC Coeur de Chartreuse pour la gestion du domaine skiable.

Ateliers communautaires

En 2016, la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse a lancé une rénovation et mise en conformité de ses ateliers situés sur la ZI Chartreuse Guiers à Entre-deux-Guiers.

Ces travaux se sont achevés en **juillet 2017**.



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)

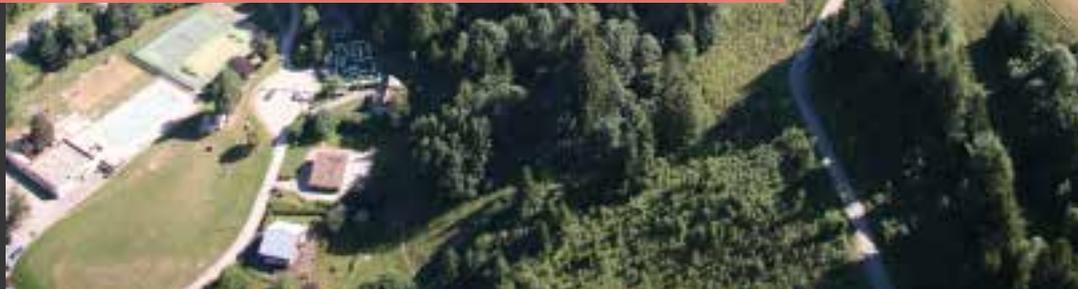
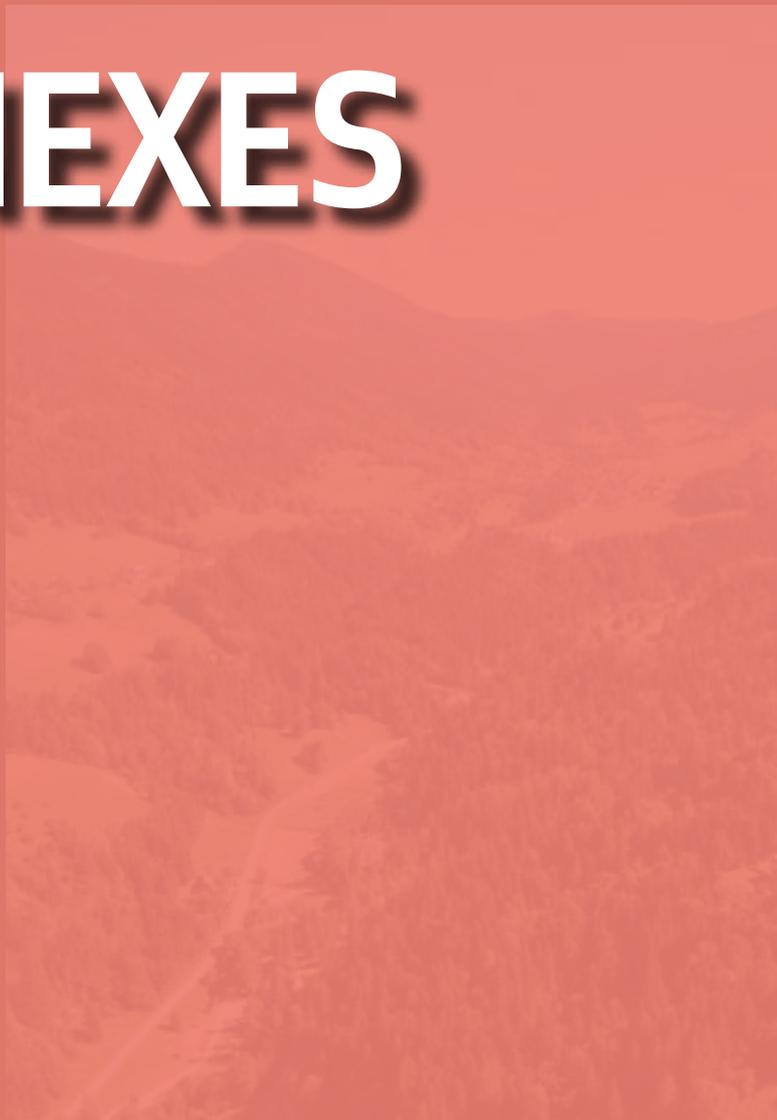
L'Agenda d'accessibilité programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai de 3 ans, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. L'agenda proposé par la Communauté de Communes aux services de la Préfecture a été accepté.

En 2017, les travaux de réflexion pour la mise aux normes de la salle Notre Dame de Saint Pierre d'Entremont ont été lancés conjointement avec la commune, laquelle doit également mettre aux normes la maison Hermesende.

Pour rappel, les bâtiments comme le Pôle Tertiaire, le Gîte de groupe du Désert et l'Etablissement Multi Activité, sont déjà des bâtiments dits accessibles.

Les établissements d'accueil de la petite enfance le sont également, cependant des petites améliorations sont à apporter car la réglementation a changé depuis leur construction malgré tout récente (2010 et 2012 pour les dernières).

ANNEXES



ARRÊTÉS

MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS SELON LA LOI NOTRE



PRÉFET DE L'ISÈRE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS

BUREAU DU CONSEIL ET DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
Pôle Intercommunalité et Institutions Locales

RÉFÉRENCES A RAPPELER : AR2016

ARRETE INTERPREFECTORAL N°38-2016-12-26-005

Portant mise en conformité des compétences de la communauté de communes Cœur de Chartreuse selon l'article 68 de la loi NOTRe

LE PREFET DE LA SAVOIE
Chevalier de l'Ordre National de la Légion
d'honneur

LE PREFET DE L'ISERE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), sa cinquième partie relative à la coopération locale, et notamment les articles L.5211-17, L.5211-20 et L.5214-16 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment les articles 64 et 68 ;

VU l'arrêté inter-préfectoral modifié n°2013107-0018 du 17 avril 2013, instituant la communauté de communes Cœur de Chartreuse ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU l'arrêté inter-préfectoral N°38-2016-10-26-004 du 26 octobre 2016 portant transfert de la compétence « ski alpin et remontées mécaniques » à la communauté de communes Cœur de Chartreuse

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Chartreuse du 27 septembre 2016 approuvant la mise en conformité des compétences obligatoires et optionnelles dans le cadre de la loi NOTRe ;

VU les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres mentionnées ci-après, autorisant la mise en conformité des compétences obligatoires et optionnelles de la communauté de communes Cœur de Chartreuse :

- Corbel (73).....le 2 décembre 2016
- Entremont le Vieux (73).....le 24 octobre 2016
- La Bauche (La) (73).....le 25 octobre 2016
- Les Echelles (Les) (73).....le 16 décembre 2016
- Miribel les Echelles.....le 19 octobre 2016
- Saint-Christophe la Grotte (73).....le 07 octobre 2016
- Saint-Christophe sur Guiers.....le 28 octobre 2016
- Saint-Franc (73).....le 07 octobre 2016
- Saint-Jean de Couz (73).....le 09 novembre 2016
- Saint-Joseph de Rivière.....le 28 novembre 2016
- Saint-Laurent du Pont.....le 24 octobre 2016
- Saint-Pierre d'Entremont.....le 12 octobre 2016

ARRÊTÉS

MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS SELON LA LOI NOTRE

2

- Saint-Pierre d'Entremont (73).....le 26 octobre 2016
- Saint-Pierre de Chartreuse.....le 07 novembre 2016
- Saint Pierre de Génébroz (73)le 26 novembre 2016
- Saint-Thibaud de Couz (73).....le 02 novembre 2016

VU la délibération du conseil municipal de Entre-deux-Guiers du 27 octobre 2016 s'opposant au transfert de la compétence à la communauté de communes Cœur de Chartreuse

CONSIDERANT que la majorité qualifiée requise par les articles L.5211-17 et L.5211-20 du code général des collectivités territoriales est atteinte ;

SUR proposition des Secrétaires généraux des préfectures de la Savoie et de l'Isère,

ARRENTENT

Article 1^{er}

Les nouveaux statuts de la communauté de communes Cœur de Chartreuse, annexés au présent arrêté, se substituent aux anciens à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Les Secrétaires généraux des préfectures de la Savoie et de l'Isère
- Le Président de la communauté de communes Cœur de Chartreuse
- Les Maires des communes incluses dans le périmètre de la communauté de communes.

Il sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Savoie et de l'Isère, et un exemplaire sera adressé au président de la communauté de communes Cœur de Chartreuse, au directeur départemental des finances publiques de l'Isère, et sous son couvert, aux comptables des collectivités territoriales intéressées.

A Grenoble, le 26 DEC. 2016

Le Préfet de la Savoie
Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Juliette TRIGNAT

Le Préfet de l'Isère
Pour le Préfet, par délégation
le Secrétaire Général

Patrick LAPOUZE

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois suivant sa notification, sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère ou son affichage dans les collectivités.

ARRÊTÉS

STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE



3

STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE

VU pour être annexé,
à mon arrêté en date de ce jour,
Grenoble, le 26 DEC. 2016
Pour le Préfet, par délégation
le Secrétaire Général
Patrick LAPOUZE

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1^{er} : CONSTITUTION ET DÉNOMINATION

Il est constitué entre les communes de LA BAUCHE, CORBEL, LES ÉCHELLES, ENTRE-DEUX-GUIERS, ENTREMONT LE VIEUX, MIRIBEL LES ECHELLES, SAINT CHRISTOPHE LA GROTTTE, SAINT CHRISTOPHE SUR GUIERS, SAINT FRANC, SAINT JEAN DE COUZ, SAINT JOSEPH DE RIVIERE, SAINT LAURENT DU PONT, SAINT PIERRE D'ENTREMONT (Isère), SAINT PIERRE D'ENTREMONT (Savoie), SAINT PIERRE DE CHARTREUSE, SAINT PIERRE DE GENEPROZ et SAINT THIBAUD DE COUZ une communauté de communes dénommée "communauté de communes Cœur de Chartreuse".

Article 2 : OBJET DE LA COMMUNAUTÉ

La communauté a pour objet d'associer ces 17 communes et leur population au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer et de conduire ensemble un projet commun d'aménagement et de développement durable du territoire Cœur de Chartreuse.

La communauté défend les intérêts communs de ces 17 communes dans tous les domaines qui relèvent de ses compétences et les représente auprès des pouvoirs publics nationaux, régionaux, départementaux et des établissements publics intercommunaux.

La communauté est porteuse d'une capacité d'expérimentation et d'innovation au bénéfice du territoire Cœur de Chartreuse.

Dans ce but, les communes membres ont décidé de confier à la communauté l'exercice des compétences suivantes :

A. AU TITRE DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

A.1 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- Élaboration et mise en œuvre d'un schéma de cohérence territoriale
- Réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) d'intérêt communautaire
- Mise en œuvre d'une consultation architecturale à l'échelle communautaire
- Soutien aux dynamiques collectives de gestion de l'espace en matière agricole et forestière
- Élaboration et mise en œuvre de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales.

A.2 Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

A.3 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

o Déchets :

- Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés
- Construction, aménagement et gestion de déchetteries
- Sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets ménagers et des déchets d'activités
- Élimination des décharges et des dépôts sauvages

A.4 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

ARRÊTÉS

STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE CHARTREUSE

4

B. AU TITRE DES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

B.1 Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- o Préservation et valorisation des sites naturels
 - Aménagement et gestion du Cirque de Saint-Même et autres sites naturels d'intérêt communautaire

B.2 Politique du logement et du cadre de vie

- o Habitat et logement
 - Élaboration d'un Programme Local de l'Habitat
 - Étude et réalisation d'opérations programmées d'amélioration et de réhabilitation de l'habitat ou d'autres procédures de même nature
 - Conduite d'actions de sensibilisation et de conseils en matière d'amélioration des logements, d'accessibilité et d'économies d'énergie
- o Transports et déplacements
 - Réflexion, animation et expérimentation sur les modes de déplacement

B.3 Action sociale d'intérêt communautaire

- En matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse
 - Construction, réhabilitation et extension de locaux d'accueil de la petite enfance (0-6 ans) et participation au fonctionnement des structures associatives gestionnaires
 - Organisation et gestion du "Bébébus"
 - Organisation et gestion du Relais Assistantes Maternelles (RAM) communautaire
 - Développement de l'accueil de loisirs, de l'animation socio-éducative, de la formation et de l'information à destination des jeunes de moins de 25 ans sur le territoire communautaire

C. AU TITRE DES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Soutien technique et financier aux activités et événements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- Aménagement, gestion et entretien de la station-service à Saint-Pierre d'Entremont (Savoie)
- Construction, entretien et gestion d'équipement sportifs de la zone sportive attenante à Saint Pierre d'Entremont (38 et 73)
- Aménagement et entretien de la salle Notre-Dame à Saint Pierre d'Entremont (73)
- Réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales

Tourisme

- Aménagement, développement et gestion de la zone nordique des Entremonts
- Aménagement et entretien des sentiers de randonnées inscrits aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
- Aménagement, entretien et balisage des circuits raquettes
- Aménagement et entretien de la via ferrata de Roche Veyrand
- Ski alpin et remontées mécaniques

Assainissement non collectif

- Gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) communautaire
- Soutien à la maîtrise d'ouvrage privée pour la mise aux normes des installations d'assainissement individuel ainsi que pour les opérations de vidange et de curage des ouvrages

En matière d'agriculture

- Acquisition de terrains et construction, rénovation ou acquisition de bâtiments permettant de préserver les activités agricoles et de favoriser l'installation de nouveaux exploitants
- Gestion des actifs immobilisés affectés à la Coopérative Laitière de Chartreuse
- Soutien aux dynamiques collectives de modernisation et de diversification des exploitations agricoles
- Soutien aux circuits courts locaux et à la promotion des produits agricoles issus du territoire communautaire

En matière de forêt et de filière bois

- Gestion de la plateforme "bois" de Saint Thibaud de Couz
- Soutien aux dynamiques collectives contribuant à exploiter, transformer et valoriser les bois produits en Chartreuse

ARRÊTÉS

5

Patrimoine

- Protection et valorisation du patrimoine communautaire. Sont d'ores et déjà d'intérêt communautaire : le Château de Montbel, la Tour de l'Infernet
- Animation d'une démarche de mise en valeur du petit patrimoine, les communs restants maîtres d'ouvrage des travaux

Article 3 : SIÈGE

Le siège de la communauté de communes est fixé Zone Industrielle Chartreuse-Guiers 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS.

Article 4 : DURÉE

La communauté de communes Cœur de Chartreuse est instituée pour une durée illimitée.

CHAPITRE 2 : FONCTIONNEMENT

Article 1 : COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La communauté de communes est administrée par un conseil constitué de 40 membres désignés par les assemblées des communes membres selon la règle ci-dessous :

Population totale	Nombre de délégués titulaires
≤1.200 habitants	2
De 1.201 à 2.400	3
De 2.401 à 3.600	4
> 3.601	5

Les modifications de population des communes sont prises en compte l'année de renouvellement des conseils municipaux dans le cadre de la désignation des délégués par les conseils municipaux nouvellement élus.

Le nombre de sièges attribués à chaque commune s'établit comme suit:

- La Bauche	2
- Corbel	2
- Les Échelles	3
- Entre Deux Guiers	3
- Entremont le Vieux	2
- Miribel les Echelles	3
- Saint Christophe la Grotte	2
- Saint Christophe sur Guiers	2
- Saint Franc	2
- Saint Jean de Couz	2
- Saint Joseph de Rivière	2
- Saint Laurent du Pont	5
- Saint Pierre d'Entremont (Isère)	2
- Saint Pierre d'Entremont (Savoie)	2
- Saint Pierre de Chartreuse	2
- Saint Pierre de Genève	2
- Saint Thibaud de Couz	2

Article 2 : FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ

Le conseil communautaire règle par délibérations les affaires relevant de la compétence de la communauté. Le conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au Président et/ou aux Vice-Présidents.

Article 3 : BUREAU

Le Bureau communautaire est composé du Président et d'un ou plusieurs Vice-Présidents. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par le conseil communautaire, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci.

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des délégués du conseil communautaire.

6

CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Article 1 : RÉGIME FISCAL

Le régime fiscal adopté est celui de la fiscalité professionnelle unique.

Article 2 : RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ

Les ressources de la communauté de communes comprennent:

- Les revenus des biens, meubles et immeubles de la Communauté
- Le produit des impôts, redevances et contributions correspondant aux services assurés
- Les subventions, dotations, emprunts, les dons et les legs



CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES